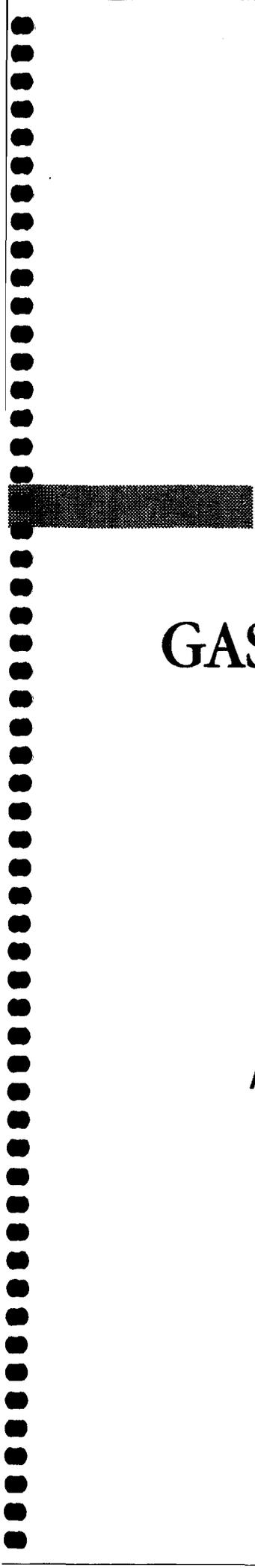


A11C63
A84
1995
11
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE LA
GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



COMMISSION DE LA
GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec ■■

A11C63
A94
1905
11
D.L.
O.L.
P. C. P.

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LA GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24166-5

Table des matières

Lettre de présentation au Premier ministre	VII
Remerciements	XI
Liste des membres et du personnel de la Commission	XIII
PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION GASPÉSIE LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	1
INTRODUCTION	5
PARTIE 1. BILAN DES TÉMOIGNAGES	7
A. L'avant-projet de loi sur la souveraineté	7
Généralités	7
B. Préambule	8
C. Souveraineté (art. 1)	9
D. Association économique (art. 2)	10
E. Nouvelle constitution (art. 3)	11
a. <i>Charte des droits et libertés</i>	11
b. Communauté anglophone	12
c. Nations autochtones	12
d. Décentralisation	13
e. Autres éléments d'un projet de constitution	14
F. Territoire (art. 4)	15
a. Intégrité du territoire	15
b. Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes	15
G. Citoyenneté (art. 5)	16
H. Monnaie (art. 6)	16
I. Traités (art. 7)	17
J. Alliances internationales (art. 8 et 9)	17
K. Continuité des lois (art. 10 à 14)	17
L. Partage des biens et des dettes (art. 15)	18
M. Entrée en vigueur (art. 16 et 17)	19
N. Question référendaire	19
O. Positions exprimées par les intervenants et les intervenantes en regard de l'avant-projet de loi	19
P. Options constitutionnelles	20
a. Confédération de régions du Canada	20
b. Fédéralisme renouvelé et statu quo constitutionnel	20
c. Union Québec-Canada (A.D.Q.)	21
Q. Administration	21
R. Affaires sociales	22
a. Assurance-chômage	22

b. Condition féminine	23
c. Santé et services sociaux	23
d. Sécurité du revenu	23
S. Économie et emploi	23
T. Institutions	25
U. Aménagement	26
a. Affaires municipales	27
b. Aménagement et développement du territoire	27
c. Environnement	27
d. Loisirs, chasse et pêche	28
e. Parcs et réserves	28
f. Transport (aérien, ferroviaire, maritime et routier)	28
V. Éducation	29
a. Commissions scolaires	29
b. Enseignement supérieur	30
c. Formation professionnelle	30
W. Relations internationales	31
X. Culture, patrimoine, communications	31
a. Accès à l'information et autoroute électronique	32
b. Conservation du patrimoine	32
c. Culture	32
d. Langue	33
e. Radiodiffusion et télécommunication	33
PARTIE 2. ÉVALUATION DE LA COMMISSION	35
A. Lignes de force qui sous-tendent l'ensemble des opinions exprimées	35
B. Recommandations	37
PARTIE 3. CONCLUSION	39
ANNEXES	
ANNEXE I	
Propositions de questions référendaires	43
ANNEXE II	
Les onze principes du Ralliement gaspésien et madelinot	45
ANNEXE III	
Liste des sujets traités lors des audiences et des forums	47
ANNEXE IV	
Tableaux de récurrence des sujets traités	49

ANNEXE V

Tableaux de récurrence des sujets, des articles traités, des interventions et des intervenants 61

ANNEXE VI

Découpage actuel (1964) du Golfe St-Laurent 63

ANNEXE VII

Propositions de préambules 67

ANNEXE VIII

Calendriers des audiences et des forums 69

ANNEXE IX

Liste des 76 organismes ayant présenté un mémoire ou fait une présentation orale . . . 71

Liste des 87 individus ayant présenté un mémoire ou fait une présentation orale 73

ANNEXE X

Addendum présenté par Bruno Cloutier 75



Commission de la Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine
sur l'avenir du Québec

Gaspé, le 15 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau
Premier ministre du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de la Commission de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 2 février dernier.

Il m'est agréable de vous informer que nos travaux ont provoqué dans notre région une réflexion politique et sociale comme il ne s'en était jamais vu auparavant et que notre population a répondu à notre invitation dans une proportion double de celle de l'ensemble du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,


Jules Bélanger

96, Montée Sandy Beach, 2^e étage
Gaspé (Québec) G0C 1R0
Téléphone : (418) 368-8704
Télécopieur : (418) 368-6345

Sans frais
Téléphone : 1 800 381-2425
Télécopieur : 1 800 382-2425

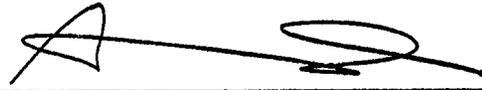


Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur l'avenir du Québec et mandaté(e)s par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Gaspé, ce 15 mars 1995.



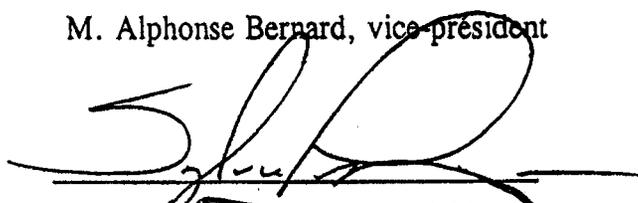
M. Jules Bélanger, président



M. Alphonse Bernard, vice-président



M. Achille Hubert, vice-président



M^{me} Sylvie Lepage, vice-présidente



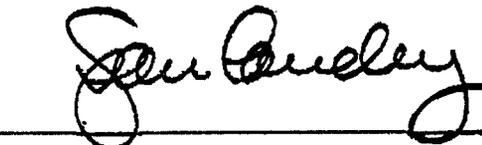
M^{me} Louise Blanchette



M. Bruno Cloutier (voir annexe X)
délégué de l'ADQ



M. Joseph Gray¹



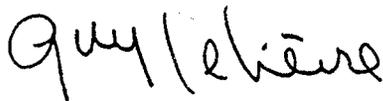
M. Yvan Landry



M^{me} Cynthia Patterson



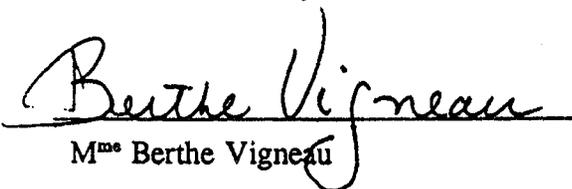
M. Jean-Guy Poirier



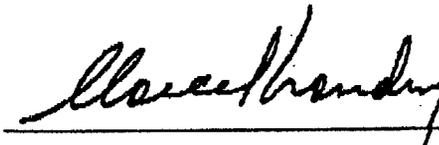
M. Guy Lelièvre
représentant du délégué régional du PQ



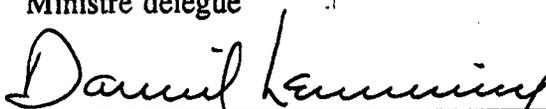
M^{me} Suzanne Tremblay
déléguée du Bloc québécois



M^{me} Berthe Vigneau



M. Marcel Landry
Ministre délégué



M. Daniel Lemieux
Secrétaire de la Commission

1. Épouse de M. Gray (en voyage en Europe), autorisée par lui à signer à sa place.



**Un mot de remerciement
de la part du président et de ses collègues commissaires**

Les travaux de la Commission de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur l'avenir du Québec ont été rendus possibles grâce à la collaboration de nombreuses personnes que je tiens ici à remercier.

D'abord, merci à tous mes collègues commissaires qui ont fait preuve d'une disponibilité et d'un professionnalisme remarquables et remarquables tout au long de nos pérégrinations à travers la région. Il convient de rappeler que leur travail a été accompli de façon bénévole.

Ensuite, au nom de ces collègues et en le mien propre, merci à toutes les personnes qui ont bien voulu intervenir au cours de nos audiences et forums, avec ou sans mémoire écrit, de même qu'à toutes celles qui, sans intervenir en public, nous ont soumis par écrit des opinions relatives à nos travaux.

Merci aussi à Daniel Lemieux, secrétaire général de notre Commission et à toute l'équipe de collaborateurs et de collaboratrices qu'il a dirigée pour permettre le déroulement de nos travaux.

Merci à tous les employeurs qui ont accepté de libérer temporairement des personnes à leur emploi pour leur permettre d'agir soit comme commissaire, soit comme membre de l'équipe de soutien de la commission.

Merci aux maires des localités que nous avons visitées et qui nous ont accordé la collaboration sollicitée afin d'accélérer nos communications.

Merci à la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui nous a appuyés de sa présence attentive et qui l'a fait à un taux de participation double de celui de l'ensemble du Québec. Merci à tous ces citoyens et citoyennes qui, dans chacune des localités où nous avons siégé, ont collaboré bénévolement à la bonne marche de nos travaux.

Merci aux médias de notre région qui ont réalisé, dans les conditions peu favorables que l'on sait, la couverture de nos travaux.

Jules Bélanger,
président de la commission.
Gaspé, le 15 mars 1995.



Liste des membres et du personnel de la Commission

Président

Jules Bélanger

Vice-présidents et vice-présidente

Alphonse Bernard, Achille Hubert, Sylvie Lepage

Commissaires

Yvan Bernier, Louise Blanchette, Bruno Cloutier, Joseph M. Gray, Marcel Landry, Yvan Landry, Guy Lelièvre, Cynthia Patterson, Jean-Guy Poirier, Guy Lelièvre, Matthias Rioux, Suzanne Tremblay, Berthe Vigneau

Secrétaire de la Commission

Daniel Lemieux

Responsables des analystes

France Rochefort et Marc Veillet

Analystes

Liette Francœur, Mario Pelletier, France Rochefort, Louis Vaillancourt, Marc Veillet

Secrétaire-réceptionniste

Céline Cardinal-Roy

Agente de bureau

Jacynthe St-Amour

Responsable de l'animation

Gilles Soucy, 30-Communications

Coordonnatrice des communications

Marie-Jeanne Cotton

Logistique et communications

Pierre Bernier, Marie-Jeanne Cotton, Jeannine Deshaies, Simone Gaudet

Rédaction du rapport

Daniel Lemieux, France Rochefort, Marc Veillet

Révision du texte

Daniel Lemieux, France Rochefort, Marc Veillet

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION GASPÉSIE—LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

extraits du
Plan stratégique de développement 1993-1998
préparé par
le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD)
de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
et du volume
Gaspésie, visages et paysages, de Jules Bélanger

La région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine, identifiée région administrative 11, se compose de deux ensembles physiographiques distincts, soit la péninsule gaspésienne et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Elle comprend six municipalités régionales de comté (M.R.C.) soit : Avignon, Bonaventure, Côte-de-Gaspé, Denis-Riverin, Îles-de-la-Madeleine et Pabok. On peut la subdiviser en quatre secteurs naturels : La Côte (M.R.C. Denis-Riverin), La Pointe (M.R.C. de la Côte de Gaspé et de Pabok), la Baie-des-Chaleurs (M.R.C. de Bonaventure et d'Avignon) et les Îles-de-la-Madeleine (M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine).

La péninsule

La beauté et la variété des paysages de la Gaspésie, qui passent des immenses rochers inaccessibles et sauvages aux petites baies calmes et accueillantes, le fantaisiste mariage qu'on y voit de la mer et de la montagne ainsi que la salubrité de son air marin en ont fait la première région touristique du Québec après Montréal et Québec.

Les Gaspésiens et Gaspésiennes descendent de plusieurs couches ethniques qui, au gré de l'histoire, ont pris racine dans la péninsule. Il y a 10 000 ans, des groupes de chasseurs avaient fréquenté le littoral nord de la Gaspésie et laissé leurs traces sous forme de pointes de flèches. Lorsque les Européens abordèrent le territoire, au XVI^e siècle, trois groupes d'Amérindiens s'y trouvaient : les Etchemins, les Kwedechs, et les Montagnais. C'est à cette époque que des Micmacs, sous la pression des Blancs, migrèrent du territoire des actuelles Provinces maritimes vers la Gaspésie. Les chroniqueurs anciens les appelaient «Gaspésiens». On en a dénombré 500 au milieu du XVII^e siècle. Trois siècles plus tard, ils sont environ 1 000.

Pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, des Français viennent en Gaspésie et s'efforcent, après de longues hésitations et à travers maintes difficultés, d'y asseoir des établissements permanents. La fameuse dispersion des Acadiens amène sur les côtes gaspésiennes, de 1755 à 1760, quelques centaines de ces malheureux fugitifs.

Après la conquête anglaise de 1760, des soldats de Wolfe reçoivent, en récompense, des terres gaspésiennes et s'y installent. Lorsqu'éclate la révolution américaine, en 1775, quelques centaines de familles de Loyalistes se voient octroyer, elles aussi, des terres. L'exploitation de la pêche par les marchands des îles anglo-normandes de Jersey et Guernesey conduit en

Gaspésie, à compter de 1767, de nombreux pêcheurs et ouvriers de ces lieux qui élisent domicile sur la «Côte-de-Gaspé».

Dès ce dernier quart du 18e siècle, des habitants des régions de Québec et du Bas-du-fleuve qui continuent de venir pêcher sur la côte gaspésienne, comme pendant le Régime français, décident peu à peu de s'installer à demeure dans la péninsule. Lorsque sévit la famine en Irlande, au milieu du 19e siècle, et que commence l'émigration massive vers le Canada, un certain nombre d'Irlandais naufragés sur les côtes gaspésiennes y deviennent pêcheurs.

Voilà la mosaïque ethnique d'où est issue cette population que la géographie et l'histoire se sont chargées de caractériser et qu'on appelle maintenant les Gaspésiens.

L'archipel

Les Îles sont situées en plein centre du Golfe St-Laurent; géographiquement, elles appartiennent bien plus aux Maritimes qu'au territoire québécois. Une distance de 230 km les sépare de la pointe gaspésienne, donc de la région administrative à laquelle elles appartiennent. Au bout du compte, ceci les place (distances aériennes) à 500 km de Rimouski, à 800 km de Québec et à 1 150 km de Montréal. Dans ces conditions, rejoindre Québec pour un Madelinot, cela signifie au mieux, par voie d'air, trois heures de vol, mais par voie de terre et en incluant le temps de deux traversées, cela se traduit en un déplacement de plus de 17 heures, obligeant à franchir deux provinces (l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick) avant d'atteindre finalement le territoire québécois.

Les Îles occupent un territoire restreint, soit 202 km², dont une bonne partie est constituée de dunes de sable. L'archipel s'étire sur une distance de 65 km, mesurée en ligne droite. La largeur maximale de ses noyaux rocheux propices à l'habitation, ne dépasse pas neuf kilomètres; alors que les cordons dunaires qui relient ces noyaux entre eux ne sont larges, en certains endroits, que de quelques mètres. Par ailleurs, un territoire si exigu doit accommoder une population de 14 000 habitants, ce qui signifie une densité de 72 habitants par km², soit 16 fois supérieure à celle du Québec et 13 fois à celle de la Gaspésie.

Les îles ont leur culture particulière, une culture insulaire, celle d'une micro-société «autonomiste» ayant su développer des moyens de survie, favorisant une identité très forte et très fière, un sentiment d'appartenance, un attachement très profond à un lieu unique, à un univers terrestre, aux frontières nettement définies, mais aux horizons vastes... C'est avant tout une culture maritime (par opposition à une culture continentale). En fait, le mode de vie d'une population résolument tournée vers la mer, vers une mer nourricière qui a toujours su, malgré ses cycles capricieux, assurer sa subsistance et sa survivance; une mer qui dicte encore le jeu des saisons d'activité, le rythme de vie commune. C'est en plus le mode d'être d'une population en grande partie de souche acadienne et dont l'histoire est particulière, marquée par diverses influences, résultant des échanges avec les provinces Maritimes et du rattachement au Québec.

Ainsi les Madelinot ont développé au cours des ans, des structures sociales et économiques particulières, une économie qui leur est propre, basée sur l'exploitation des ressources maritimes. Les activités économiques secondaires, tel le tourisme, s'inscrivent d'ailleurs dans le sillage de cette industrie principale. Enfin, leur situation géographique en marge du continent les a amenés à établir des corridors de communication et d'échanges commerciaux qui se sont déplacés depuis les années 1970, des Maritimes vers Montréal et Québec presque essentiellement.

La population

La région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine comptait en 1993 une population de 105 968 personnes, qui constituait 1,53 % de la population du Québec. La population de cette région maritime est répartie sur une superficie de 20 613 km² située principalement sur le long du littoral présentant ainsi une densité de population de 5,1 habitant au km². À l'intérieur même de la région, la population est fragmentée dans soixante municipalités, dont 47 ont au moins 2 500 habitants. Gaspé, seule municipalité comptant plus de 15 000 habitants, est le résultat de la fusion de plus d'une douzaine de petites municipalités dispersées sur près de 100 km de côte. De plus, le territoire comprend une nation Mic Mac répartie dans deux réserves indiennes à Restigouche et à Maria et une communauté à Gaspé (tableau 1, page suivante).

En 1991, sur une population de 84 700 personnes (groupe des 15 ans et plus), la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comptait une population active (main-d'œuvre) de 38 400 personnes. De ce nombre, 7 000 étaient chômeurs fixant ainsi le taux de chômage à 18,2 % (23,1 % chez les jeunes de 15 à 29 ans). Quant au rapport emploi-population, il se fixait à 37,1 % indiquant qu'une personne sur trois âgée de plus de quinze ans occupait un travail, contre un peu plus d'une personne sur deux dans l'ensemble de la province (tableau 2, page suivante). En 1991, le nombre total des prestataires de la sécurité du revenu s'élevait à 10 924 personnes dont 80,9 % bénéficiaient de l'aide gouvernementale pendant plus de 12 mois. De ce même nombre, 92 % des prestataires adultes considérés aptes au travail, n'avaient pas complété leur scolarité de niveau secondaire.

Il est à noter que 11,1 % de la main-d'œuvre régionale, soit 3 500 personnes travaillent dans le secteur primaire (pêche, forêt, mines et agriculture). Le secteur secondaire, fortement tributaire de l'exploitation des ressources naturelles, offre du travail à 4 850 personnes soit à 15,4 % de la main-d'œuvre régionale. D'ailleurs, 69 % des emplois de ce secteur appartiennent à l'industrie de la transformation du poisson et des produits forestiers. Finalement, le secteur tertiaire occupe une place importante dans la structure économique de la région avec un bassin de 23 040 emplois, soit 73 % de la main-d'œuvre régionale. Le secteur tertiaire se caractérise par ses activités peu diversifiées, autour des commerces et des services destinés à la population de la région et à la clientèle touristique.

La région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine, comparativement à l'ensemble du Québec, a une structure économique axée sur l'exploitation et la première transformation de ses ressources

naturelles. En effet, le secteur primaire regroupe 11,1 % de la main-d'œuvre, comparativement à 3,4 % au Québec. Et le secteur secondaire ne regroupe que 15,4 % de l'emploi régional contre 19 % au Québec. Cette situation et le caractère saisonnier des emplois se reflètent sur le plan du revenu moyen annuel des Gaspésiens et des Madelinots, qui gagnent en moyenne 15 727 \$ soit 2 909 \$ de moins que le Québécois moyen (1986).

Tableau 1				
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1981 À 1993				
M.R.C.	1981	1986	1990	1993
Îles-de-la-Madeleine	14 130	14 532	14 740	13 991
Côte-de-Gaspé	23 990	22 833	22 521	20 903
Pabok	23 075	22 662	23 840	21 713
Bonaventure	22 406	21 712	20 885	19 848
Avignon	14 116	14 230	14 660	14 247
Denis-Riverin	15 921	15 241	15 530	14 019
Réserves indiennes	1 408	1 245	1 240	1 247
Région	115 046	112 455	113 416	105 968
Le Québec	6 438 400	6 540 400	6 897 400	6 906 556

Tableau 2				
STATISTIQUES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL 1991				
	Gaspésie Îles-de-la- Madeleine	Pourcentage relatif	Province de Québec	Pourcentage relatif
Population totale	105 900	100,00 %	6 895 900	100,00 %
Population 15 ans et +	84 700	79,98 %	5 350 000	77,58 %
Population active	38 400	45,33 %	3 392 000	63,40 %
Nombre d'emplois	31 400	37,07 %	2 986 900	55,80 %
Nombre de chômeurs	7 000	18,20 %	405 100	11,90 %

INTRODUCTION

LE LANCEMENT

Le 25 janvier dernier, devant plus d'une dizaine de journalistes des médias locaux, régionaux et nationaux, réunis en conférence de presse à New-Richmond, le président de la Commission Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sur l'avenir du Québec lançait avec fierté un appel aux gens de la région, les invitant à devenir ce que M. Parizeau a appelé par la suite, des députés d'un jour, et à se prononcer sur «l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur tout autre façon de concevoir l'avenir du Québec.»

LE MANDAT

Avant notre entrée «en ondes», le mandat de notre Commission était déjà cerné et pouvait se résumer en quelques mots : écouter, questionner et amener les gens à s'exprimer. Ce mandat, enchâssé quelques jours plus tard dans un décret officiel légitimant la Commission Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine sur l'avenir du Québec, nous donnait aussi le devoir de «faire le tour» de la Gaspésie (600 km) et de nous rendre aux Îles-de-la-Madeleine.

LE CALENDRIER

Le calendrier de rencontres que nous nous sommes donné prenait en compte d'une part un certain nombre de contraintes extérieures (visite de chaque MRC, Forum des pêches maritimes à Gaspé, tournois de hockey, etc.) de même que certaines contraintes reliées à des déplacements sur de longs parcours, à l'obligation d'avoir le quorum et de visiter tous les bassins significatifs de population. Nous avons d'abord déterminé les lieux d'audiences dans les milieux les plus peuplés, tous à moins de 100 km les uns des autres sur le pourtour de la côte; ainsi les gens n'ont jamais eu plus de 50 km à franchir afin d'assister à nos audiences. Le calendrier des 11 jours d'audiences ainsi planifié, un de plus pour les Îles-de-la-Madeleine, dans 7 municipalités différentes, a été enrichi de 15 forums disséminés tout le long de la côte (2 aux Îles-de-la-Madeleine) et à l'intérieur des terres (Murdochville); si la formule des audiences a permis aux participants de se prononcer (avec ou sans mémoire) devant la table des commissaires, celle des forums, beaucoup plus souple, a permis de rejoindre les gens dans leur milieu avec plus de simplicité.

Dans les calendriers des audiences et des forums (voir annexe VIII), on peut noter un certain nombre de particularités :

- le regroupement des jours d'audiences par bloc de deux jours
- l'espacement entre ces blocs pour les déplacements de la Commission
- l'occupation des plages où les gens sont plus disponibles (fin de semaines)
- la mise en place des forums en soirée dans des endroits non visités en audiences.

La présence que nous avons assurée dans notre région a été complétée de façon toute spéciale par la visite des Commissions des aînés et des jeunes. Ainsi les aînés sont-ils allés à Carleton et aux Îles-de-la-Madeleine. La visite de la Commission des jeunes à Gaspé a dû être suivie d'une visite aux Îles-de-la-Madeleine, suite aux représentations des jeunes de l'archipel qui se sentaient «oubliés».

LA PARTICIPATION

À la fin de ses activités publiques, la Commission avait accueilli près de 1 800 personnes, reçu 138 mémoires, écouté 130 personnes en audiences (20 à 30 minutes chacun) et permis à 559 intervenants de faire 654 interventions dans les 15 forums (voir annexes IV, V et IX). Le résultat de cet exercice de prise de parole de la population additionné aux 450 personnes rencontrées par les commissions des aînés et des jeunes nous permet de dire que plus de 2 200 personnes de la région Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont été présentes aux activités tenues sur notre territoire. Le pourcentage de participation que l'on peut en tirer double celui de l'ensemble des commissions au plan national.

Au-delà de ces chiffres intéressants, une réalité plus importante encore nous permet de croire au succès de l'opération : la satisfaction des gens accueillis en audiences et dans les forums. Cette satisfaction s'est manifestée de diverses façons allant de mots écrits à des commentaires verbaux lors des audiences et des forums jusqu'à de franches poignées de main de remerciements. L'ensemble de cette démarche d'écoute de la population aura vraisemblablement comme suite de faire naître un plus grand besoin de participation des citoyens, et conséquence directe, l'obligation pour les dirigeants élus de maintenir une structure d'écoute plus large.

PARTIE 1. BILAN DES TÉMOIGNAGES

A. L'avant-projet de loi sur la souveraineté

Généralités

L'avant-projet de loi en général, et plus particulièrement le préambule, ont fait l'objet de beaucoup d'interventions au cours des audiences et des forums. Les gens l'ont dit clairement : ils veulent savoir ce que la souveraineté changerait à leur vie de tous les jours; ils veulent surtout savoir ce qui se produirait sur les plans économique et politique au lendemain d'une déclaration de souveraineté. Les intervenants et les intervenantes ont souligné le manque de renseignements sur beaucoup d'aspects et craignent devoir voter avec des données manquantes; en somme, les Québécois et les Québécoises veulent plus d'informations sur le texte de loi et ses conséquences réelles avant de se prononcer.

Plusieurs intervenants et intervenantes ont exprimé leur profonde tristesse du fait que les citoyens n'arrivaient pas à rêver de souveraineté parce que le débat semble s'orienter vers la peur de la dette et de l'effondrement économique au lendemain de la déclaration de souveraineté. Selon lui, les dirigeants politiques qui croient en un Québec souverain se doivent de ranimer ou d'allumer la flamme qui doit veiller au cœur de chacun afin de faire naître et vivre un pays : il ne faudrait pas que la population gaspésienne et madelinienne et, par extension, celle du Québec entier, se retrouve devant la plus décevante des illusions après un référendum. Le développement économique ne devrait pas être le seul cheval de bataille. La langue, le patrimoine, la culture et les régions sont aussi les fondements de l'identité québécoise.

Un intervenant adresse une demande aux personnes âgées afin qu'elles pensent aux conséquences du vote et qu'elles dépassent le seul argument économique en considérant le fait que l'avenir concerne surtout les générations à venir : un non, s'il devait plonger la province plus profondément dans un gouffre économique et politique tuerait l'avenir des jeunes, tuerait le pays.

Des intervenants et des intervenantes ont déploré que beaucoup de gens se demandent seulement ce qui va arriver s'ils votent oui, mais ne questionnent jamais les conséquences d'un non. Dans le même ordre d'idée, des intervenants et des intervenantes ont fait remarquer que, malheureusement, le débat sur l'avant-projet de loi avait pris un pli partisan et qu'il fallait à tout prix le rendre moins partisan pour faire comprendre aux gens qu'en votant oui, ils ne reniaient pas les autres partis politiques de la province; d'ailleurs, le plus important n'est-il pas de devenir souverain? Advenant la souveraineté, tout parti démocratiquement élu pourrait diriger le pays.

Cependant, le gouvernement actuel du Québec, s'il veut prouver au peuple qu'un Québec souverain pourra faire davantage et autrement, doit dès maintenant, démontrer qu'il peut asseoir des politiques originales dans la mesure des moyens dont il dispose actuellement. Il doit, par

exemple, commencer par assurer à la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine une vraie région, car l'indépendance du pays ne saurait se faire sans l'indépendance des personnes qui l'habitent : les Gaspésiens et les Madelinots ne demandent pas de cataplasmes, ils veulent les moyens de se sortir eux-mêmes des difficultés qui les accablent. L'avant-projet devrait mettre en lumière les intentions réelles du gouvernement face aux régions urbaines et rurales; il devrait de plus spécifier les liens à établir entre elles.

Enfin, les Gaspésiens et les Madelinots s'accordent tous pour revendiquer leur place comme région administrative autonome au même titre que les autres régions, dans un Québec souverain ou pas.

B. Préambule

Cette partie de l'avant-projet de loi a préoccupé bien des intervenants et des intervenantes. Le projet référendaire ressemble pour plusieurs à un peuple sur le quai d'une gare; les gens veulent que tous les wagons démarrent de concert et que nul ne soit à la remorque. Le projet de société doit se réaliser avec tous les citoyens ou il ne se fera pas.

Voilà pourquoi plusieurs suggestions d'éléments à intégrer au préambule ont été présentées à la Commission. Elles énoncent généralement les principes généraux qui devraient guider la création d'un pays nouveau : tradition de démocratie vieille de 200 ans, préservation de toutes les sortes de patrimoines (culturel, environnemental, ...), préservation des acquis de notre société : système de santé et de services sociaux, éducation, langue et culture, et leur promotion. Le texte devrait souligner le caractère pacifique des Québécois et des Québécoises. Il devrait également énoncer le caractère d'équité et d'égalité entre les individus — hommes et femmes — qui a fait consensus chez plusieurs intervenants et intervenantes. À cette fin, par exemple, le texte de l'avant-projet de loi devrait être féminisé.

Des intervenants et des intervenantes suggèrent au gouvernement de profiter du préambule pour déclarer l'importance de toutes les régions du Québec et pour s'engager à distribuer équitablement à ces dernières les pouvoirs et les ressources de l'État qui sont nécessaires à leur autonomie et à leur développement. Le préambule pourrait également être l'occasion pour le gouvernement de s'engager à maintenir un budget équilibré et à créer une société qui refuse l'endettement chronique dès sa création. La souveraineté, c'est comme partir à son compte : laissons de côté les chiffres et adressons-nous au cœur des Québécois et des Québécoises.

Un intervenant a proposé que trois principes devraient animer un Québec souverain : rentabilité, qualité et appartenance à un pays; un autre propose une devise : Charité, Détermination et Endurance. Les onze principes qui guident le Ralliement gaspésien et madelinot pourraient également figurer dans le préambule; nous les avons fournis en annexe (voir annexe II).

Quelle que soit sa forme finale, il importe, pour plusieurs personnes, que le Québec souligne qu'il n'a rien contre le peuple canadien mais que le système politique canadien entrave l'épanouissement des citoyens du pays.

Plusieurs jeunes et représentants de jeunes tiennent à ce que leurs témoignages figurent dans le préambule. La place qu'occupent actuellement les jeunes dans notre société ne fait l'envie de personne : chômage, décrochage scolaire, endettement... Il y a de plus en plus d'enfants pauvres dans notre pays. Il faut redonner espoir aux jeunes afin qu'ils restent dans la région plutôt que d'aller grossir les rangs des assistés sociaux et des chômeurs des grandes villes. Les jeunes ont besoin de garanties et de revenus.

Enfin, un participant soulève qu'il serait fondamental que l'avant-projet de loi d'un Québec souverain affirme, dans son préambule tout au moins, l'engagement de l'État à valoriser la connaissance des grandes figures et des exploits même légendaires de notre grande et petite histoire afin de susciter chez les Québécois et les Québécoises le goût et la fierté d'être les porteurs de ce projet de pays dont nos ancêtres ont rêvé.

Parmi les propositions de préambule présentées, l'une d'elles rassemble plusieurs points de vue quant à la forme que pourrait prendre le préambule dans l'avant-projet de loi. Nous en donnons ici le libellé (voir autres préambules suggérés à l'annexe VII) :

À l'instar des anciens peuples autochtones du territoire québécois qui pendant des millénaires ont vécu, sans en abuser et en harmonie avec leur milieu, lequel en retour a su les nourrir et les abriter en leur permettant de jouir de ses beautés, nous, du peuple québécois souverain, avons le privilège de choisir de les imiter. Ainsi, par nos gestes et en utilisant sciemment nos lois et nos institutions, nous chercherons à porter le plus grand respect à notre environnement, tant vivant qu'inerte. De plus, nous porterons le plus grand soin à exploiter et à utiliser avec un sage respect les ressources renouvelables et non-renouvelables dont est doté le territoire qu'il nous est donné d'habiter. Enfin, c'est le même respect qui régirait les rapports tant entre nous qu'avec nos voisins, les autres peuples de notre planète et tout être avec lequel nous aurons à traiter. En retour, nous demandons un traitement équivalent. (Bernard Major, 1995)

C. Souveraineté (art. 1)

La déclaration de souveraineté a beaucoup plus préoccupé les occupants du nord, des Îles-de-la-Madeleine et de la pointe est de la péninsule gaspésienne que ceux de la Baie des Chaleurs, mais la grande majorité des mémoires présentés a tout de même commenté ce premier article de l'avant-projet de loi.

Beaucoup d'intervenants et d'intervenantes de ces secteurs croient que la souveraineté aurait pour énorme avantage d'assurer la survie d'un peuple de six millions d'habitants de langue française dans la grande Amérique du Nord, d'une société originale et intéressante pour la contribution qu'elle apporte au monde. Il faudrait que la souveraineté assure la pérennité de la nation et de la langue. Elle garantirait au Québec d'être enfin maître chez lui, ce qui signifie qu'il aurait pleine juridiction sur tout ce qui le concerne. Un intervenant des Îles-de-la-Madeleine souligne

avec beaucoup de conviction que déclarer la souveraineté pour un pays se compare à sauter d'un bateau à un autre; le geste n'entraîne pas obligatoirement une chute à l'eau. Le projet de souveraineté a aussi été comparé au jeune adulte qui quitte sa famille pour aller fonder son propre foyer. Enfin, une intervenante attribue les tergiversations des Québécois et des Québécoises au manque de modèles. Elle cite, entre autres, l'exemple de la Norvège, de la Finlande et de la Tchéquie, lesquelles ont obtenu leur souveraineté sans heurts : «Il est plus que temps de nous tourner vers les bons modèles et de décider par nous-mêmes, librement, d'entrer dans le concert des nations, sans peurs et sans vanité.»

Des personnes s'interrogent sur l'opportunité de réaliser immédiatement le référendum car le moment semble plutôt mal choisi. Il n'y aurait pas de honte à reporter la consultation populaire. D'autre part, le gouvernement devrait peut-être mettre de côté son projet souverainiste et faire d'abord la preuve qu'il peut mener la province avec adresse; il gagnerait ainsi la confiance de la population.

Un intervenant fait remarquer que l'article premier pose peut-être plus de problèmes à la population en général puisqu'elle manque d'information à ce sujet. Un autre explique la faible présence des anglophones et fédéralistes aux travaux de la Commission par l'impossibilité de modifier l'article premier. On s'interroge également sur la possibilité de négocier avec le Canada si celui-ci ne le désire pas.

Plusieurs intervenants et intervenantes conviennent que la souveraineté sans un projet de société solide n'aboutirait strictement à rien et qu'un Québec fort qui aurait atteint un certain niveau de maturité préalable à tout projet de souveraineté n'aurait pas besoin de se quereller pour ses droits et s'imposerait par ce qu'il est. Il faut voir la souveraineté comme un signe de grande maturité collective. La déclaration de souveraineté doit établir des symboles communs et significatifs qui mobiliseront la population pour que le pays se fasse tout en assurant un meilleur avenir à ses citoyens.

D. Association économique (art. 2)

Le second article n'a pas fait l'objet de beaucoup de critiques ou de propositions.

Plusieurs intervenants et intervenantes s'entendent cependant pour dire que le Québec devrait non pas entreprendre des démarches pour conclure une entente économique, mais maintenir une association économique et culturelle avec le reste du Canada. Ottawa et Québec n'auraient aucun intérêt à ne pas négocier une entente économique. On pourrait peut-être penser à une formule comme un parlement à l'européenne pour établir une entente avec le reste du Canada. À l'opposé, quelques intervenants et intervenantes croient que si le oui l'emporte, le gouvernement du Québec doit s'engager à ne mettre de l'avant aucune association économique.

Un autre intervenant croit que si le Québec se sépare du Canada, ce dernier serait affaibli économiquement et que l'État québécois ne devrait pas courir de risque en s'associant avec un tel pays. Il devrait plutôt se tourner vers des États forts comme certains pays d'Europe ou les États-Unis.

E. Nouvelle constitution (art. 3)

Pour la majorité des intervenants et des intervenantes, la Constitution mérite toute l'attention du Gouvernement puisque ce document dessine les lignes directrices qui guideront le peuple. Son contenu doit refléter les principes qui établissent la société projetée et les aspirations vers lesquelles elle tend.

Des participants prétendent que la constitution doit être conçue démocratiquement avant d'être soumise à la consultation populaire et que le mécanisme d'adoption de ce document important doit être connu. Le gouvernement pourrait peut-être créer une assemblée constituante qui définirait le cadre légal dans lequel s'épanouirait la société québécoise. Dans ce contexte, la constitution doit garantir le bien collectif, définir une société égalitaire et pluraliste, une société maîtresse de son économie, consciente de son environnement, ouverte sur le monde et pacifique, une société fière de sa culture et de sa langue.

La nouvelle constitution devrait mentionner de façon prioritaire les droits fondamentaux des femmes et des hommes avant de spécifier des catégories d'individus; l'esprit de solidarité devrait exister comme la base solide d'une société où les valeurs humaines seraient à l'avant-plan de toutes les autres politiques. Elle devrait annoncer le caractère distinctif et original du projet de société québécois de même que les principes et valeurs qui devraient inspirer les décisions de l'État et les autres paliers de décision dans la gouverne publique.

Une intervenante a proposé que la constitution assure une participation égale des femmes et des hommes à la vie économique, démocratique et politique du Québec.

Après une victoire du oui, le gouvernement devrait recommencer le processus de consultation populaire afin que les citoyens discutent exclusivement de constitution, car c'est le peuple qui doit en déterminer les composantes.

a. Charte des droits et libertés

Des intervenants et intervenantes considèrent que la Charte doit refléter ce que nous voulons et ce qui nous protégera des instances supérieures gouvernementales. Le texte doit faire prévaloir les droits collectifs sur les droits privés. À cette fin, toute la population devrait pouvoir se prononcer sur les éléments de la constitution.

Un intervenant considère qu'il est inutile de spécifier des droits particuliers à la communauté anglophone et aux nations autochtones puisqu'une *Charte des droits et libertés* le fait déjà.

b. Communauté anglophone

Un participant déplore que les membres de la communauté anglophone ne participent pas beaucoup aux travaux des Commissions sur l'avenir du Québec bien qu'ils soient des Québécois et des Québécoises à part entière.

Le Québec doit garantir à la communauté anglophone le maintien de son caractère distinctif, parce qu'elle contribuerait d'autant plus à l'enrichissement culturel et économique. On a aussi suggéré que la communauté anglophone reçoive la garantie, avant la tenue du référendum, de conserver sa culture, sa langue et des services en anglais.

Un intervenant croit que les relations entre les diverses communautés sont meilleures en Gaspésie qu'ailleurs au Québec; dans notre région, les francophones, les anglophones et les autochtones sont d'abord des Gaspésiens et des Madelinots.

c. Nations autochtones

La grande majorité des intervenants et intervenantes s'entend pour dire que la problématique autochtone est fort complexe mais non insoluble. Beaucoup de Québécois et de Québécoises considèrent le problème autochtone avec paternalisme alors que la clé se trouve dans l'établissement de relations sérieuses et stables avec eux. Un intervenant précise que l'article 3 semble ouvrir la voie à une entente historique, réaliste et viable avec la nation autochtones, mais il est perfectible. Il faut une politique globale de rapprochement et d'échanges entre les diverses communautés qui forment le peuple du Québec. Un intervenant propose, afin de clarifier le débat actuel, de reconnaître le rôle de premiers occupants du territoire aux autochtones et de distinguer ce concept de celui de premiers bâtisseurs, plus utilisé pour désigner les gens ayant émigré pour venir s'établir en Amérique.

Un participant suggère la reconnaissance aux nations autochtones d'un territoire où elles seraient autonomes, dans le respect de l'intégrité du territoire québécois et où elles pourraient gouverner leurs institutions démocratiques. Un autre intervenant propose aussi que le gouvernement mette en place un centre d'échange de la jeunesse autochtone et québécoise et un conseil d'affaires autochtone et québécois. Enfin, on souhaite que le gouvernement réserve trois sièges autochtones à l'Assemblée nationale. De plus, le principe des réserves doit être repensé en profondeur; il faut impliquer les Autochtones dans les décisions qui les concernent et qui concernent la nation québécoise. Il y a une analogie entre les revendications des Autochtones et celles du peuple québécois : pourquoi ne pas devenir des alliés dans le processus référendaire? Il faudrait bannir toute enclave autochtone.

Quelques intervenants et intervenantes voudraient cependant connaître l'étendue des pouvoirs accordés aux Autochtones et désirent que ces pouvoirs respectent une éventuelle *Charte des droits et libertés*. L'égalité doit se faire dans les deux sens.

Enfin, un intervenant croit que les Autochtones devraient avoir trois choix quant à leur avenir politique : demeurer avec le Canada, se joindre au Québec souverain, devenir eux-mêmes des états souverains; plus d'un intervenant s'est exprimé quant à la possibilité implicite de ce dernier point.

d. Décentralisation

Comme ailleurs au Québec, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ont parlé de la décentralisation sous toutes ses coutures. C'est un point chaud de l'avant-projet de loi car, pour plusieurs, les régions sont l'avenir d'un Québec fort, et la décentralisation est une condition *sine qua non* de leur développement. Toutefois, la souveraineté n'est pas essentielle; le Québec peut fort bien décentraliser dans le cadre constitutionnel actuel. On considère aussi qu'une réorganisation territoriale de la région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine devrait être préalable à une décentralisation importante s'impose.

Des intervenants et intervenantes suggèrent que dans le texte de l'article 3, alinéa 3, le mot «prévoira» soit remplacé par «garantira» et que le mot «démocratique» soit ajouté à «instances locales et régionales».

Selon les Gaspésiens et les Madelinots, la décentralisation serait aussi un moyen de débureaucratiser les processus décisionnels; il y aurait moins loin entre l'expression du besoin et son règlement. Les gens des régions seraient enfin responsables et maîtres de leurs choix. Ne sont-ce pas eux qui sont le plus aptes à régler leurs problèmes?

Les gens d'ici veulent une décentralisation des services — on propose la mise sur pied de guichets uniques —, des pouvoirs et des budgets. Cette décentralisation pourrait toucher un vaste éventail de domaines; pour n'en nommer que quelques uns, on note les transports, le développement régional, la planification économique, la pêche, la forêt, les mines, l'agriculture, l'environnement, la faune ou encore l'aide à la PME.

Les intervenants et les intervenantes traitent aussi de modulation comme d'une alliée indispensable à la décentralisation. Ce pourrait être la modulation des programmes, c'est-à-dire leur adaptation à la spécificité d'une région, ce pourrait aussi être une redistribution adéquate de la richesse qui tienne compte, encore là, des particularités régionales.

Plus d'une vingtaine de participants ont abordé la forme que devraient prendre des instances régionales ou locales de pouvoirs. Ils ont beaucoup parlé de la MRC comme étant l'une des structures envisageables, mais tout en mettant des bémols sur les pouvoirs qui lui seraient impartis. La MRC deviendrait alors l'intermédiaire entre la population et le gouvernement, son

préfet pourrait être élu au suffrage universel; un intervenant a même proposé qu'une seule personne cumule les postes de préfet et de député. D'autres organisations, telles que les municipalités et les Conseils régionaux de développement (CRD), ont aussi été nommées comme participantes possibles à l'élaboration d'un pouvoir régional.

Maintes fois aussi a-t-on souligné le fait que notre région n'ait eu droit qu'à un demi-délégué et doive le partager avec la région du Bas-Saint-Laurent. Ainsi de nombreux participants aux différents forums et audiences réclament que dans un avenir rapproché la Gaspésie et les Îles deviennent une véritable région distincte avec leur délégué régional à part entière.

Par ailleurs, certaines commissions scolaires sont venues exprimer leur conception de la décentralisation en faisant des suggestions très précises. Les commissions scolaires possèdent déjà un champ de juridiction qu'elles souhaitent garder intact; plus que cela, elles voudraient le diversifier davantage. Ainsi, la décentralisation pourrait s'étendre :

- aux services éducatifs (planification, mise en œuvre, réalisation, supervision, évaluation, etc.), le rôle du gouvernement consistant plutôt à définir les grandes orientations et les objectifs à poursuivre;
- aux ressources humaines (à court terme, rapatriement du processus de négociation, mécanismes d'harmonisation, à long terme, rapatriement complet de la gestion des ressources humaines);
- au transport scolaire, à la construction d'écoles, à l'acquisition d'équipements et à l'amélioration des bâtiments, à l'administration des sièges sociaux, aux surfaces excédentaires.

On souhaite aussi la disparition des directions générales du ministère de l'Éducation comme instances administratives intermédiaires entre les commissions scolaires et l'État québécois. Devenues seul palier entre la population et l'État, les commissions scolaires devraient voir, par le contenu des mandats qui seraient confiés aux élus scolaires, l'accroissement de leur imputabilité directe face à la population qu'elles desservent.

e. Autres éléments d'un projet de constitution

Un groupe d'intervenants et d'intervenantes propose qu'une *Charte des régions* soit incluse dans le projet de constitution, laquelle définirait les pouvoirs des régions. Le gouvernement devrait s'engager à agir de façon à ce que les régions-ressources cessent de fournir les régions prospères sans rien recevoir en retour.

Un groupe qui propose également l'enchâssement d'une *Charte de l'environnement* dans la constitution en y intégrant, par exemple, la loi du pollueur-payeur, dépose aussi un modèle de Charte québécoise de l'environnement.

Le gouvernement devrait aussi s'engager auprès des jeunes en travaillant à une politique d'accès accru à l'éducation, de plein-emploi et de développement.

F. Territoire (art. 4)

L'avant-projet de loi souligne que le territoire actuel du Québec sera préservé et que ses frontières seront conservées telles qu'à l'heure actuelle. Pour plusieurs, le territoire actuel du Québec couvre suffisamment d'espace pour permettre à ses citoyens de vivre en harmonie, à condition de s'entendre sur les limites auxquelles chacun aura accès et sur l'autorité qui y sera reconnue.

a. Intégrité du territoire

Des intervenants et des intervenantes croient qu'il sera peut-être difficile de préserver le territoire québécois actuel avec les revendications autochtones. Il faudrait être prêts à négocier avec ces derniers. D'autres se demandent si le gouvernement entreprendrait des démarches afin que le Labrador soit rendu au Québec.

b. Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes

Un intervenant se demande si le Québec pourrait vraiment administrer la voie maritime du St-Laurent alors que c'est le Canada et les États-Unis qui en ont payé la construction. D'autres intervenants et intervenantes se demandent également comment s'établiraient les limites de pêche, compte tenu, par exemple, de la mouvance des zones de fraie.

Les limites territoriales pourraient se dessiner à partir de trois façons différentes : l'équidistance (voir annexe VI), la zone des douze milles ou l'équidistance équitable. Un article de l'avant-projet devrait peut-être mentionner que les frontières maritimes ne sont pas encore totalement définies et qu'elles seraient éventuellement sujettes à litige auprès d'un tribunal international.

On considère que le Québec doit revendiquer sa juridiction sur le Golfe St-Laurent et se réserver le plein accès à l'océan Atlantique. Un autre intervenant a peur de voir les eaux du Golfe devenir des eaux internationales; afin de prévenir cela, il propose une juridiction commune avec le Canada sur le Golfe.

La Loi de la marine marchande devrait être modifiée car, dans sa forme actuelle, elle empêche le développement du port de Gaspé. Dans l'éventualité d'un Québec souverain, ce havre naturel dont les qualités sont reconnues serait la porte d'entrée atlantique du nouveau pays. Il faudrait également être très attentif au respect des limites établies en y mettant l'équipement nécessaire. Un intervenant se questionne d'ailleurs sur la pertinence d'organiser une garde-côte québécoise.

Il faudrait également demander la modification de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer afin de déplacer la ligne limitative des eaux intérieures.

Enfin, un participant suggère que la notion d'espace aérien figure à l'article 4 de l'avant-projet de loi; à propos du *Open Sky*, par exemple, le Québec serait comme David devant Goliath. Voilà pourquoi il importe que le futur État contrôle cette portion de son territoire qu'est l'espace aérien.

G. Citoyenneté (art. 5)

Les participants aux forums et aux audiences ne se sont pas beaucoup attardés au sujet de la citoyenneté et des règles régissant son attribution. Quelques remarques et propositions ont cependant été déposées.

Des intervenants et intervenantes recommandent l'amendement suivant à l'article traitant de la reconnaissance de la citoyenneté québécoise : «Est citoyen québécois, tout Canadien né au Québec, mais se trouvant domicilié ailleurs au Canada ou à l'étranger en vertu de ses fonctions au moment de l'accession à la souveraineté.» Cet amendement est tiré du programme du Parti Québécois tel que cité par un intervenant des Îles-de-la-Madeleine.

Un participant affirme que les Québécois et les Québécoises ne devraient pas s'émouvoir devant la possibilité de perdre la citoyenneté canadienne puisque leur nouvelle citoyenneté québécoise leur correspondrait tout à fait. Une autre intervenante a souligné que les peuples de pays devenus souverains comme la Norvège ou la Finlande n'avaient qu'une seule citoyenneté. D'autres croient qu'il y a possibilité de conserver les deux citoyennetés à condition que le Canada le permette. Cette éventualité rassurerait peut-être les membres des communautés anglophone et autochtone ainsi que les minorités culturelles.

H. Monnaie (art. 6)

Les Québécois et les Québécoises sont propriétaires d'une grande part de la monnaie canadienne actuellement en circulation dans le pays et à l'extérieur. Les questions relatives à la monnaie qu'emploierait un Québec souverain et les problèmes des politiques monétaires (inflation, taux d'intérêts, etc.), préoccupent donc beaucoup de citoyens de la région.

À ce sujet, les intervenants et les intervenantes s'entendent presque entièrement sur le risque que représente l'utilisation du dollar canadien. Ne serons-nous pas à la merci de la Banque du Canada qui fixe les taux d'intérêts? Ne serons-nous pas à la merci de la faiblesse constante du Canada sur les marchés internationaux? Certains intervenants et intervenantes croient que l'utilisation du dollar canadien représente un grand danger pour un Québec souverain qui devrait plutôt créer sa propre monnaie. Un intervenant n'arrive pas à concilier la fierté de déclarer la souveraineté du Québec et l'utilisation du dollar canadien. Un autre considère que l'article 6

n'a pas sa place et devrait être joint à l'article traitant du partage des biens et des dettes en ajoutant à la fin du texte que le dollar canadien serait utilisé «jusqu'à ce qu'un accord soit conclu» afin de prévenir le désordre sur les marchés financiers.

I. Traités (art. 7)

Cet article n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussion entre les intervenants, les intervenantes et la Commission. Un groupe demande cependant l'élaboration d'un traité avec le Canada définissant les règles communes d'exploitation et de conservation du saumon. D'autres se demandent si le Québec souverain deviendrait automatiquement membre de traités économiques comme le GATT ou l'ALENA. Un intervenant souligne que ces traités (GATT et ALENA) n'ont pas que des avantages pour le Québec.

J. Alliances internationales (art. 8 et 9)

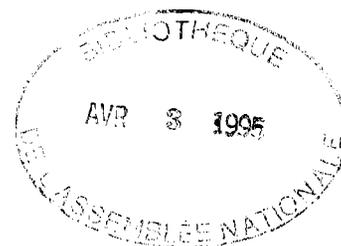
À propos du Commonwealth, les gens ne s'expliquent pas pourquoi un Québec souverain se retirant de la constitution canadienne devrait continuer à faire partie d'un tel regroupement. Un Québec souverain devrait plutôt se tourner vers des liens privilégiés avec les pays francophones et s'engager à supporter les communautés francophones hors-Québec.

Dans un article sur les alliances internationales, on devrait retrouver les liens que le Québec désire conserver avec différents agents internationaux en protection de l'environnement et conservation des ressources.

K. Continuité des lois (art. 10 à 14)

La Commission a reçu l'avis d'un groupe d'intervenants et d'intervenantes qui ne croient pas qu'un Québec souverain pourrait supporter les pensions et les soins médicaux des personnes âgées. À ce sujet, un intervenant recommande au gouvernement de continuer à rassurer les personnes âgées.

Les fonctionnaires fédéraux qui seraient intégrés à la fonction publique québécoise devraient l'être en fonction des exigences de la loi de notre fonction publique. D'ailleurs, l'intégration de la fonction publique fédérale ne devrait pas se faire au détriment des régions dépendant fortement des fonctions publiques pour assurer leur avenir économique. Un groupe d'intervenants et d'intervenantes croit que cette intégration ne pourrait se faire sans beaucoup de pertes d'emplois.



L. Partage des biens et des dettes (art. 15)

Les intervenants et les intervenantes n'ont à peu près pas parlé du partage des biens, s'attachant plutôt au problème de la dette. Tous considèrent qu'il faudrait s'entendre afin que le Québec paie sa juste part; le Canada, semble-t-il, n'aurait pas le choix de négocier. Cependant, plusieurs participants se questionnent au sujet de la dette : si Québec et Ottawa ne s'entendaient pas après un délai fixé, une instance internationale tranchera-t-elle? Comment? Les grandes compagnies feront-elles enfin leur part? Les négociations sur le partage de la dette pourraient prendre énormément de temps et d'énergie. Il y a cependant des gestes plus importants à poser avant de négocier ce partage. Un comité de contrôle de la dette devrait être mis en place immédiatement après la souveraineté.

À propos de l'article 15, des intervenants et des intervenantes considèrent qu'en ce qui regarde le partage des biens, le gouvernement devrait négocier le retour au Québec des biens culturels reliés à son histoire et à son patrimoine et actuellement conservés ailleurs au Canada par des organismes fédéraux.

Enfin, à tous les gens qui ont peur de la dette, un intervenant demande de penser à ce que le gouvernement fédéral a réalisé avec les sommes astronomiques payées en impôts.

M. Entrée en vigueur (art. 16 et 17)

Ce sujet a suscité des avis très divers. Des intervenants et des intervenantes croient que la date du référendum devrait être repoussée jusqu'à ce que les Québécois et les Québécoises puissent faire un choix vraiment éclairé; par contre, d'autres ont affirmé que la date proposée devrait être maintenue.

Selon un intervenant, la consultation pourrait se tenir en deux tours. Au cours du premier tour, trois possibilités seraient offertes : souveraineté-association, union fédérale, constitution de 1982. Au second tour, la population ferait son choix entre les deux options ayant retenu le plus de voix. Toutefois, la plupart des participants et des participantes qui se sont exprimés sur ce sujet semblaient favorables au processus suggéré par le gouvernement.

Au sujet de la règle de la majorité, des intervenants et des intervenantes font remarquer que la règle du 50 % + 1 doit s'appliquer. On ajoute dans l'argumentation que si le non l'emportait avec ce pourcentage, les fédéralistes ne poseraient pas de question à savoir si la population a donné une réponse claire. Cependant, d'autres intervenants et intervenantes prétendent que lorsque l'enjeu est aussi important que celui qui occupe présentement le Québec, un pourcentage à 67 % dans un cas comme dans l'autre serait peut-être plus approprié. En somme, le pourcentage approprié pour une déclaration de souveraineté a varié de 50 % à 75 % selon l'intervenant et son groupe d'appartenance.

N. Question référendaire

Plusieurs intervenants et intervenantes considèrent que la forme de la question importe peu et que les Québécois et les Québécoises qui savent ce qu'ils veulent sauront comment voter lors du référendum, alors que d'autres réclament une question plus «rassembleuse», plus simple. Un intervenant suggère de remplacer les mots «Assemblée nationale» par «Peuple québécois» dans le libellé de la question. Enfin, un autre propose que le texte de la question parle de création d'un pays plutôt que de déclaration d'indépendance.

Les termes souveraineté, séparation, indépendance gagneraient à être définis dans le contexte du débat référendaire afin de calmer les appréhensions.

Le libellé relève plus de la stratégie d'un gouvernement en place que d'une question sans équivoque; l'intervenant voterait oui si la question l'interrogeait sur l'avant-projet de loi et la séparation du Québec et non sur des questions d'ordre économique. Des intervenants et des intervenantes considèrent que ce n'est pas la bonne question : on peut être en accord avec la loi et pas avec la souveraineté.

La Commission a reçu de nombreuses propositions de question référendaire; nous en avons placé la liste en annexe (voir annexe I).

O. Positions exprimées par les intervenants et les intervenantes en regard de l'avant-projet de loi

La majorité des mémoires présentés à titre personnel ou les interventions au cours de forum se prononçaient en faveur de la souveraineté; les organismes présentant des mémoires ne se prononçaient habituellement pas sur ce sujet.

Les intervenants et les intervenantes ont rappelé à la Commission que la souveraineté était une affaire de cœur, surtout pas une affaire de chiffres, comme le parti du non voudrait le faire croire à la population. Un intervenant demande aux jeunes de ne pas se laisser bernier par les tenants du fédéralisme qui spéculent sur la peur qu'entraîne un changement majeur comme une déclaration de souveraineté et de ne pas croire ceux qui joueront sur les «chiffres de la souveraineté».

Plusieurs participants croient que deux nations trop différentes forment le Canada et que cet état de fait est invivable. La souveraineté québécoise permettrait peut-être au reste du Canada de se reprendre en main et de redresser sa société et son économie.

D'autres croient que l'avant-projet de loi est perfectible et que le gouvernement ne doit pas hésiter à le modifier. Il faut y penser deux fois plutôt qu'une et en comprendre clairement les tenants et aboutissants.

Les intervenants et les intervenantes semblent conscients, cependant, que la souveraineté ne réglera pas tous les maux et qu'il faudrait poser des gestes concrets pour régler les problèmes du Québec. On a peur que la souveraineté crée une classe de citoyens qui vivraient dans l'instabilité et dans l'amertume.

Plusieurs intervenants et intervenantes auraient préféré d'une part que le gouvernement actuel fasse ses preuves «économiques» avant d'engager la population dans l'étape du référendum car la situation économique n'est pas du tout favorable à l'élaboration d'un pays et que d'autre part la souveraineté se fasse à l'image du peuple et non à celle des politiciens. On croit également que la problématique autochtone devrait être réglée avant la tenue du référendum.

Un intervenant considère que l'avant-projet tel que présenté est une manipulation honteuse indigne d'un peuple qui se voudrait souverain. Il y a peut-être une perte d'énergie à vouloir divorcer pour ensuite se remarier économiquement. Un groupe d'intervenants et d'intervenantes se prononce contre le projet de souveraineté car il y voit une résignation à ne pouvoir rien faire pour régler les démêlés constitutionnels. Un autre votera non car les politiciens du Québec disent vouloir bâtir un pays alors qu'ils ne respectent pas leurs engagements envers la région Gaspésie—Les-Îles. Cet intervenant se dit souverainiste mais il ne fait pas confiance aux dirigeants politiques car il ignore ce qu'ils feront réellement pour les pauvres et les démunis de la société, pour enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants et pour les personnes âgées.

P. Options constitutionnelles

Pour ce qui est de l'avenir politique du Canada, la grande majorité des intervenants et des intervenantes et des intervenantes s'entendent pour dire que la forme actuelle de la fédération canadienne ne correspond plus aux besoins des citoyens et que des changements s'imposent, qu'ils se soldent par la souveraineté du Québec ou la redéfinition du système confédératif.

a. Confédération de régions du Canada

Un intervenant propose qu'une nouvelle Fédération d'États souverains soit créée à partir des nouveaux États suivants : l'Atlantique (Terre-Neuve, Île du Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), le Québec, l'Ontario, l'Ouest (Territoires du Nord-Ouest, Manitoba, Alberta, Saskatchewan) et le Pacifique (Yukon et Colombie-Britannique).

b. Fédéralisme renouvelé et statu quo constitutionnel

Dans un mémoire, il faudrait peut-être s'allier avec les nations autochtones et les *Westerners* pour renouveler un Canada qui ne nous satisfait plus.

Un intervenant mentionne que le Québec pourrait être un pays souverain, mais avec un certain type d'intégration politique qui prendrait la forme d'un gouvernement commun avec le Canada dans certains domaines comme la défense, la monnaie, les minorités linguistiques et culturelles, les ententes environnementales, les ententes commerciales, la poste, la *Charte des droits et libertés*, la libre circulation des personnes et des services, la juridiction sur le Golfe St-Laurent, les ententes sur les pêches, les pensions des anciens combattants.

Un intervenant n'arrive pas à croire que les négociations avec le reste du Canada sont désormais impossibles. Il faudrait retourner à Ottawa et gagner de petites batailles; à la longue, le Québec obtiendrait ce qu'il désire.

Que le référendum soit ou non accepté, il faudrait revoir le système fédératif canadien car il est maintenant désuet. Voilà pourquoi le statu quo constitutionnel est tout à fait impensable. Cependant, sur ce dernier point, un intervenant considère qu'il n'y a que le statu quo ou la souveraineté qui soient valables.

c. Union Québec-Canada (A.D.Q.)

Quelques intervenants et intervenantes jugent le projet du parti de l'Action démocratique du Québec intéressant et viable dans le contexte actuel et considèrent que le point de vue de l'A.D.Q. est plus adéquat que celui développé dans l'avant-projet de loi.

En général, la position du parti de l'Action démocratique du Québec ne semble toutefois pas retenir l'intérêt de beaucoup de participants qui considèrent cette option insuffisamment définie et pas originale.

Q. Administration

L'ensemble des points de vue pris en compte dans cette partie adoptent la forme de revendications ou font état d'un mécontentement face à l'appareil gouvernemental.

Quel que soit l'avenir politique du Québec, une réforme de toute la fiscalité est nécessaire; les gens en ont assez, par exemple, que ce soit toujours les mêmes qui paient alors que les mieux nantis s'en tirent avec des abris fiscaux. On suggère une modulation du système fiscal qui tiendrait compte de l'éloignement des régions.

Les propositions de la Ligue anti-pauvreté qui met de l'avant le revenu adéquat, garanti, universel et indexé (RAGUI) tracent une voie intéressante; on y retrouve entre autres l'abolition de l'impôt aux particuliers et aux entreprises et la mise sur pied d'une taxe universelle à la consommation et sur les produits et services doublée d'une taxe au chiffre d'affaire des entreprises.

Les fonctionnaires, particulièrement ceux qui occupent des postes élevés, n'ont pas la cote d'amour en ces temps de récession économique; les participants ont profité de la tribune qui leur était offerte pour manifester leur grogne généralisée. Les propos les plus virulents sont venus de la région située entre Petite-Vallée et Cap-Chat. Notons que la majeure partie de ce territoire se retrouve dans l'une des MRC les plus économiquement faibles du Québec. Bref, les gens sont excédés de la lourdeur administrative : multiplication des formulaires à remplir et lenteur des prises de décisions. Les Gaspésiens et les Madelinots sont exaspérés que les décisions soient souvent prises par des fonctionnaires peu familiers, pour ne pas dire insensibles, aux réalités régionales. On soumet la possibilité d'avoir des hauts fonctionnaires élus qui seraient alors imputables auprès de la population et dont le travail serait évalué.

La fin des dédoublements de juridiction et des chevauchements entre les ministères fédéral et provincial représente l'un des souhaits les plus constants à travers toute la région Gaspésie—Les Îles. On souhaite aussi une simplification des structures, des processus plus transparents et des grandes orientations élaborées par le gouvernement central, mais adaptées et appliquées par les régions. En fait, les régions réclament la même chose que le Québec sur un autre plan, soit leur autonomie, leur souveraineté.

R. Affaires sociales

L'ensemble des propos reliés aux affaires sociales font état de la nécessité pour le gouvernement de reconnaître l'implication des citoyens dans leur communauté et l'importance de protéger leur qualité de vie (santé et revenus).

Un gouvernement responsable devrait évaluer l'énorme travail accompli par les organismes bénévoles et en tenir compte dans le calcul de son produit national brut. Le gouvernement d'un pays souverain devrait également se préoccuper, dès sa création, de proposer des solutions afin qu'une réelle équité entre les personnes voie enfin le jour. Le gouvernement devrait s'engager à soutenir financièrement le travail des groupes, en particulier ceux qui font de l'action socio-politique ou ceux qui sont centrés sur la défense des droits. Le gouvernement que désire la population doit défendre les citoyens, pas l'argent et les grosses compagnies. Il serait souhaitable d'améliorer l'administration des organismes communautaires et d'améliorer la répartition des subventions. Les gens ne veulent pas de programmes-éclairés, mais de la planification à long terme. La solidarité est la solution à bien des maux.

a. Assurance-chômage

L'assurance-chômage devrait être réformée et adaptée aux capacités de payer des contribuables. De multiples organismes ont déjà suggéré beaucoup de modifications afin de corriger la loi de l'assurance-chômage sans sabrer dans ses budgets.

b. Condition féminine

L'autonomie des femmes et leur participation active à la société est tributaire de leur plein exercice du droit au travail. Une véritable législation doit voir le jour, qui favoriserait l'intégration des femmes et leur représentation équitable dans les institutions actuelles et futures de l'État. Il faut mettre sur pied et maintenir des organismes qui permettent aux femmes de s'exprimer politiquement. Prévoir aussi des mesures pour impliquer celles-ci dans les prises de décisions politiques. Enfin, il faudrait mettre en place un programme de soutien des groupes de pression des femmes sans égard à leurs prises de position.

c. Santé et services sociaux

Jusqu'à maintenant, l'une des principales fonctions des Régies de la santé a été de trouver des solutions aux problèmes posés par les compressions budgétaires; leur rôle ne devrait pas y être confiné.

Plusieurs intervenants et intervenantes ont rappelé l'importance de maintenir un système de santé accessible à tous les citoyens et financé publiquement. Une politique de santé à long terme, indépendante des exercices financiers, devrait être mise en place.

d. Sécurité du revenu

Notre région, on le sait, vit au rythme des saisons. Beaucoup d'emplois sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont aussi saisonniers. D'aucun demandent si le gouvernement peut garantir que des prestations d'assurance-chômage seraient accessibles pour les travailleurs qui occupent ces emplois durant les prochaines années.

S. Économie et emploi

À peu près tous les intervenants et les intervenantes s'entendent pour déplorer l'état lamentable de l'économie et de l'emploi en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine; les secteurs primaire, secondaire et tertiaire stagnent. La Gaspésie et les Îles ont mal à la mer, à la forêt, aux mines, aux emplois... Tous s'accordent aussi pour dire qu'on peut initier des changements dès maintenant sans attendre la souveraineté.

Les Gaspésiens et les Madelinots veulent des emplois, mais pas à n'importe quel prix. Les ressources doivent être exploitées dans une perspective de développement durable, de pérennité, de respect et d'harmonie avec la nature. On veut des politiques à long terme qui sont peut-être moins payantes, mais qui ont le mérite de durer; dans cette optique, on favorise le développement de la recherche et de nouvelles productions. On s'accorde aussi sur la nécessité,

pour sortir du marasme, de favoriser les 2^e et 3^e transformations en région; il en va de l'avenir de toute la région.

L'agriculture en cette région a besoin d'un sérieux coup de pouce. Les agriculteurs revendiquent un revenu de base qui pourrait être assuré si on fixait un prix minimum sur les denrées produites. Certains ont aussi exprimé l'espoir de voir la fin du monopole de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Les agriculteurs souhaitent un soutien technique de l'État, le retour à des fermes à échelle humaine, voire familiale et une occupation du territoire qui tienne compte des terres à haut potentiel. Selon les statistiques recueillies, il ressort que les régions de la Baie des Chaleurs et de Gaspé nord sont les plus préoccupées par l'avenir de l'agriculture que le reste de la région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine.

L'industrie de la construction réclame des règlements plus souples. Le principal constat des gens de la construction se résume dans cette intervention : «Seulement le $\frac{1}{3}$ des travailleurs de la construction de la Gaspésie sont Gaspésiens».

Dans le domaine des mines, on a surtout parlé de 2^e et 3^e transformations en région et de développement de la prospection. Il faudrait trouver des façons d'encourager les grandes compagnies minières à investir dans la région et penser à un nouveau type de gestion des programmes de prospection. Enfin, un intervenant a soulevé la perspective d'une ouverture des parcs à une exploitation commerciale contrôlée et limitée — on parle ici du respect de l'environnement — de différents gisements miniers est souhaitée.

Pour les forêts, nous retrouvons la même préoccupation de ramener la production à une plus petite échelle; on favorise donc la mise en place des fermes forestières. Plusieurs intervenants se sont exprimés sur ce sujet; les commentaires qui suivent traduisent l'essence de leur propos :

- Meilleure gestion de la forêt;
- Plus grande récupération du bois laissé en forêt;
- Aménagement plus intensif de la forêt;
- Mise sur pied d'un comité qui administrerait et réorganiserait les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers (CAAF).

Les paroles d'un intervenant laissent songeur : «Il faut éviter que la forêt soit traitée comme le poisson de fond».

La pêche a bien entendu soulevé des passions. Aux Îles-de-la-Madeleine, on a demandé la relance de la chasse aux phoques. On a aussi soulevé une savoureuse contradiction qui illustre bien les aberrations fréquentes qu'entraînent les chevauchements de juridiction : pour les gouvernements fédéral et provincial, la chair de phoque n'entre pas dans la même catégorie; pour le premier c'est du poisson, pour l'autre c'est de la viande... Le casse-tête pour les gens qui font la mise en marché semble insoluble!

Les pêcheurs, qu'ils soient Madelinots ou Gaspésiens, revendiquent la polyvalence des captures et le partage des permis de pêche. Ils souhaitent le développement de l'aquiculture qui représente un secteur d'avenir. On suggère aussi un partenariat entre les pêcheurs, les industriels, les scientifiques, les employés d'usine et le gouvernement et la formation d'un conseil de consultation. L'idée d'une attestation de compétence obligatoire pour les pêcheurs a été formulée ainsi que la nécessité de créer un véritable ministère des Pêches avec décentralisation en région.

La région tient à favoriser le développement du tourisme, et ce en toute saison. Le tourisme d'hiver fait déjà plusieurs adeptes, quand on pense aux motoneigistes ou aux excursions sur la banquise madelinienne.

Une redéfinition du travail est encouragée. Elle pourrait se traduire par un partage du travail, par la fin des heures supplémentaires, par un encouragement à la pré-retraite et par plus d'accessibilité aux congés temporaires. On parle aussi de politique de plein-emploi qui serait renforcée par le rapatriement des compétences fédérales en formation de la main-d'œuvre et en sécurité du revenu.

T. Institutions

Les Madelinots ont été particulièrement volubiles quant à la mise en place des institutions parlementaires d'un Québec souverain. Laissons-leur la parole :

Premièrement, même s'il ne répond pas aux critères d'admissibilité, le comté électoral provincial des Îles-de-la-Madeleine doit préserver son intégrité. Un Québec souverain pourrait se doter d'un nouveau système parlementaire comme un septennat non-rééligible. Le régime actuel est calqué sur le régime britannique vieux déjà de quelques siècles et favorisant la corruption et la stagnation; le régime nomme les juges et met ainsi la justice de son bord. Ce pourrait aussi être un exécutif élu pour 7 ans et les autres éléments (justice et législatif) pour moins longtemps évitant ainsi les redevances d'un groupe à un autre. Il pourrait y avoir une possibilité d'«impeachment» à l'américaine pour pouvoir mettre les indésirables dehors. Les lignes de parti devraient être beaucoup plus mouvantes dans un Québec souverain, laissant ainsi aux députés des régions éloignées plus de marge de manœuvre face aux régions plus lourdes politiquement. Enfin, il serait bon d'instaurer une commission itinérante permanente pour permettre au processus de consultation présentement en marche de se poursuivre.

Certains Gaspésiens ont quant à eux proposé des mandats électoraux qui devraient être de cinq ans au lieu de quatre, mais doublés d'une loi électorale qui obligerait les gouvernements à poser une fois l'an la question suivante : « Désirez-vous que le gouvernement tienne des élections générales durant la prochaine année? ». Un oui à 75 % forcerait la dissolution de l'Assemblée. Ils ont parlé d'un projet de Fédération québécoise qui regrouperait douze territoires (dont certains pourraient être anglophones ou autochtones). Le gouvernement central serait formé des représentants de ces territoires.

D'autres intervenants et intervenantes s'entendent pour affirmer qu'il faut un gouvernement qui voit à long terme et non de mandat en mandat. On doit assister à un redéploiement de l'imputabilité ministérielle au profit de l'ensemble des parlementaires. Il faut redonner les rênes de l'État à l'ensemble de la députation.

Contrairement à ce qui avait été soulevé aux Îles, des intervenants et des intervenantes de la Gaspésie suggèrent que le Québec garde son système parlementaire d'inspiration britannique, mais supprime tout poste honorifique. Qu'il adopte une politique de rappel du député et rende les hauts fonctionnaires responsables des décisions qu'ils prennent. Un article de la constitution devrait avoir suffisamment force de loi pour obliger le gouvernement à respecter un équilibre budgétaire. Le pouvoir central devrait avoir une vision globale de la société et déléguer aux acteurs locaux le développement social des collectivités. Enfin, un participant propose l'établissement d'une Chambre des régions qui agirait à titre de chambre haute — un sénat — et où chaque région du Québec serait représentée par le même nombre de représentants. Ce serait une chambre élue dont le fonctionnement s'inspirerait du sénat américain et non pas du sénat canadien.

Un Québec souverain n'aurait pas besoin de faire partie d'alliances militaires. C'est ce qui ressort le plus souvent dans les interventions qui traitent de ce sujet. Le caractère pacifique que les Gaspésiens et les Madelinots désiraient voir inscrire dans la constitution rejette d'emblée tout type d'armée à des fins autres que la protection civile, l'assistance lors de désastres et la participation aux missions de paix de l'ONU. Dans ce dernier cas, les militaires actuellement en poste au Québec pourraient poursuivre leur travail à titre de casques bleus. La participation québécoise à des organisations comme NORAD ou l'OTAN perd du coup sa raison d'être, d'autant plus que ces alliances entraînent des coûts énormes pour un pays. Cependant, quelques intervenants et intervenantes croient que le Québec devrait avoir une armée et que chacune des alliances dont fait partie le Canada devrait être évaluée au mérite à travers un processus démocratique.

U. Aménagement

Le secteur «Aménagement» regroupe des domaines aussi variés que les affaires municipales, l'environnement ou les transports. Les principales idées développées lors des audiences et des forums ont fait ressortir : les avis partagés du monde municipal quant au fonctionnement des MRC dans un Québec souverain; l'occupation du territoire comme clé de voûte du développement régional; le devoir du gouvernement québécois de démontrer une volonté ferme en matière de respect de l'environnement; la nécessité de maintenir la pérennité des ressources telles que le saumon et enfin du maintien et du développement des transports comme préalables obligatoires au développement des régions.

a. Affaires municipales

Sur le plan des affaires municipales, le consensus n'existe pas. Ainsi, les avis sont diamétralement opposés pour ce qui est de l'élection d'un préfet au suffrage universel, d'une capitale régionale, de la fusion ou du maintien de l'intégrité des municipalités, de la simplification ou de la conservation des structures municipales actuelles.

Cependant, des solutions mitoyennes apparaissent comme celle d'accorder, au sein d'une MRC, 50 % des pouvoirs aux maires et les autres 50 % à des gens élus. Dans le même ordre d'idée, on suggère que tous les membres de l'administration d'une MRC soient élus. On s'accorde enfin sur le refus d'avoir un gouvernement régional au-dessus des MRC.

b. Aménagement et développement du territoire

«L'indépendance, sans développement du territoire, ne saurait être que le linceul du peuple.»; bien des Gaspésiens partagent ce point de vue. Il importe que Québec accepte de payer ce qu'il faut pour développer et occuper le territoire. On doit atteindre un meilleur équilibre dans l'occupation du territoire; une adaptation des règles, des normes politiques et des programmes aux contextes variés; une péréquation; une valorisation et un soutien des initiatives régionales; une reconnaissance et un soutien du développement communautaire et de l'esprit coopératif; le support de l'entrepreneurship local, régional et privé, et enfin l'intégration des organismes sans but lucratif dans le développement des régions devraient être mis de l'avant.

c. Environnement

En général, les intervenants et les intervenantes s'accordent sur la timidité du gouvernement québécois en matière d'environnement, alors que cela semble représenter une préoccupation majeure des Gaspésiens et des Madelinots. Voici l'essentiel de leurs recommandations :

- Que le gouvernement favorise le maintien de la biodiversité;
- Que le gouvernement outille les communautés pour qu'elles puissent assurer la pérennité des espaces naturels;
- Que le gouvernement porte une attention toute particulière aux écosystèmes;
- Que le gouvernement s'associe avec tous les intervenants et les intervenantes dans une recherche d'harmonisation entre l'environnement et le développement;
- Que le gouvernement reconnaisse que les frontières politiques coïncident rarement avec les nécessités de Dame Nature et qu'en conséquence, la connaissance, la protection, le respect de la nature, comme l'échange et l'interdépendance sont des attitudes dictées par des considérations qui ont préséance sur la politique; c'est une question de survie;
- Que l'on ajoute à l'avant-projet de loi des articles sur des associations écologiques à conclure et sur la protection du patrimoine naturel;

- Que tout développement industriel, et surtout les projets hydroélectriques, soit nécessairement soumis à l'obligation du résultat.

d. Loisirs, chasse et pêche

Les intervenants et les intervenantes sont venus démontrer l'apport économique indéniable de ce secteur. Ils demandent la régionalisation des budgets et des programmes en loisir. Enfin, une insatisfaction palpable a été ressentie de la part des intervenants face à la Société des établissements de plein-air du Québec (SÉPAQ).

Un groupe d'intervenants croit que la *Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats* devrait avoir un mandat d'application générale pour l'ensemble du territoire québécois et qu'en vertu de ses principes, elle ne puisse réserver à qui que ce soit, un traitement spécial, positivement ou négativement discriminatoire à son égard.

Par ailleurs, le représentant d'un organisme provincial suggère l'établissement d'une commission permanente pour préserver la ressource des salmonidés composée de représentants de toutes les provinces touchées par la pêche commerciale et sportive du saumon. De plus, le Québec souverain devrait s'entendre avec le Canada sur la gestion des rivières qui deviendraient des rivières internationales. Un traité devrait être signé avec le Canada définissant les règles communes d'exploitation, de conservation du saumon.

e. Parcs et réserves

Les parcs et réserves doivent demeurer sous le contrôle de l'État, mais les organismes sans but lucratif sont tout à fait légitimés de vouloir les diriger et en plus de faire profiter l'ensemble de la population des retombées économiques. Les Îles-de-la-Madeleine seraient à envisager l'établissement d'un parc national protégé sur leur territoire.

f. Transport (aérien, ferroviaire, maritime et routier)

Le maintien et le développement des transports, peu importe leur type, est intimement lié à la survie des régions.

On propose la mise en place d'un organisme opérationnel régissant toutes les activités aériennes sur notre territoire ainsi que l'ajout d'un article à l'avant-projet de loi concernant la définition de la zone aérienne d'un Québec souverain.

Les Madelinots veulent bien d'une liaison maritime avec le Québec, mais souhaitent préserver celle qu'ils ont déjà avec l'Île du Prince-Édouard. Cette liaison devrait assurer un transport rapide et adéquat des produits de la mer vers les marchés continentaux.

Gaspé espère obtenir le statut de port national d'un Québec souverain. Quant aux Îles, elles entendent demeurer point stratégique dans le Golfe, c'est-à-dire le port d'entrée où on retrouverait la Garde-côtière, les douanes et un centre de télécommunications.

V. Éducation

L'ensemble des points de vue présentés lors de la commission provenaient soit d'intervenants offrant telle ou telle idée sur l'éducation ou soit de mémoires assez étoffés originant d'établissements scolaires et proposant des points de vue assez spécialisés.

Les personnes qui sont intervenues sur ce sujet s'accordent pour dire que l'accessibilité à l'éducation, à l'instruction et au travail est un droit pour tous. Pourtant, avec la hausse des frais de scolarité, par exemple, l'éducation est devenue, dans trop de cas, une dépense inaccessible.

L'éducation d'un peuple, néanmoins, doit primer sur tout. Un intervenant va même jusqu'à dire que les commissions scolaires devraient être plus importantes que les municipalités. Voilà pourquoi il faudrait développer les commissions scolaires et non précipiter leur extinction.

De plus, une connaissance plus élaborée de l'Histoire du Québec s'impose dans les plus brefs délais. Cet objectif doit viser à inculquer la fierté de notre pays. L'Histoire du Canada, du Québec doit occuper une plus grande part dans l'enseignement et être mieux enseignée. Il faut introduire dans les programmes d'études des cours d'histoire du système politique canadien et québécois.

En négligeant l'éducation générale, la culture et la langue, la société force les jeunes à choisir une profession sans maturité. Une intervenante propose que l'ajout d'une septième année au primaire serve à l'approfondissement de la langue et de l'histoire de notre système démocratique et politique. Un tutorat au primaire et au secondaire rendrait d'énormes services à la jeunesse et l'assisterait dans sa recherche d'identité.

Des intervenants et des intervenantes ont également fait remarquer à la Commission que l'avenir du Québec reposait également sur le développement scientifique et technologique de ses régions.

a. Commissions scolaires

Au sujet de la remise en question des commissions scolaires, un intervenant demande si le Québec peut se permettre de remettre la formation continue des citoyens entre les mains de personnes sans expérience du monde de l'éducation alors qu'il consacre depuis plus de 30 ans des ressources pour se doter d'un réseau de gouvernements locaux qui gèrent efficacement les écoles. La centralisation en matière d'éducation n'a certes plus sa raison d'être. Le temps est venu de remettre les pouvoirs dans les mains des organismes qui ont démontré leurs capacités d'administrer : les commissions scolaires. À cette fin, un groupe d'intervenants et

d'intervenantes exige que le gouvernement maintienne les commissions scolaires avec tous les pouvoirs nécessaires à leur mission éducative :

- En affirmant sans équivoque la légitimité des commissions scolaires et la garantie de leur maintien;
- En maintenant et en développant les deux réseaux linguistiques d'établissements d'enseignement;
- En reconnaissant l'apport significatif des élus scolaires dans le déploiement et la gestion du réseau des établissements scolaires et en assurant à ces élus une rémunération proportionnée à leurs responsabilités;
- En maintenant un système de péréquation équitable entre les diverses administrations scolaires du territoire du Québec;
- En répartissant l'assiette foncière industrielle québécoise entre toutes les commissions scolaires du Québec, au prorata du nombre d'élèves;
- En maintenant et en développant la coopération et la concertation régionale entre les commissions scolaires d'une même région.

De plus, des nouveaux pouvoirs comme la formation à distance, le transport scolaire et la formation des adultes devraient être reconnus aux commissions scolaires.

b. Enseignement supérieur

On le sait, les jeunes Gaspésiens et Madelinots qui désirent poursuivre des études supérieures doivent s'expatrier et, souvent, ne reviennent pas. La région se vide ainsi de plusieurs matières grises qui seraient pourtant en mesure de travailler à son développement.

Développer des établissements universitaires dans le territoire immédiat des grands centres universitaires, n'est-ce pas nuire encore une fois aux régions périphériques et encourager leurs populations à les délaisser au profit des régions métropolitaines? On pense ici au projet du Ministre Garon de bâtir une université à Lévis. Un intervenant propose de construire sur ce qui existe déjà et est solidement installé plutôt que de faire table rase et de menacer toute la grande région Est du Québec. Pour notre région, la perte de la masse critique qui permet à l'établissement universitaire le plus près de survivre, signifie pour sa population un recul inacceptable quant à l'accessibilité à la formation et entraîne un appauvrissement du développement des ressources humaines et des collectivités. Une université comme l'UQAR doit être protégée et encouragée, par diverses mesures, à poursuivre sa mission et à mettre en place des structures favorisant le développement de sa région.

c. Formation professionnelle

Cette partie du monde de l'éducation n'existe plus, à toutes fins utiles, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine; quand elle a lieu, la formation professionnelle est souvent inadéquate. Pour

pallier cette carence, des intervenants et des intervenantes réclament une Société québécoise de développement de la main-d'œuvre régionale. Il faut absolument former les travailleurs dans les entreprises. La décentralisation, d'ailleurs, y concourrait.

W. Relations internationales

La majorité des interventions à ce sujet ont porté sur l'immigration et faisaient état de la nécessité de lutter contre la dépopulation.

Le Québec de l'avenir doit s'ouvrir sur l'extérieur en exerçant sa souveraineté sur l'immigration. L'immigration devrait faire l'objet d'un article et être orientée vers les régions. On ne doit pas forcer les immigrants à venir en région mais les y inviter afin qu'ils demeurent et fassent bénéficier les régions d'un apport technologique intéressant et de leurs connaissances. On doit, par exemple, faire la promotion du potentiel agricole de la région auprès des immigrants agriculteurs. Il faut donc favoriser l'intégration de familles immigrantes qui contribueraient à développer économiquement et socialement une région.

Le Québec devrait accueillir et retenir un plus grand nombre de personnes originaires d'autres régions culturelles et linguistiques. Les critères d'acceptation des immigrants devraient peut-être faciliter la venue du plus grand nombre de francophones ou de francophiles. Un intervenant fait remarquer que si le Québec accueille chaque année environ 50 000 immigrants qui parlent en grande majorité l'anglais et que la Gaspésie compte 106 000 habitants, on peut dire qu'il se crée une nouvelle région anglophone tous les deux ans. Voilà une question sur laquelle il faudrait se pencher. Enfin, un participant suggère qu'un Québec souverain accorde une proportion d'immigrants de langue anglaise équivalente au poids démographique des Québécois et des Québécoises anglophones, dans notre région.

Cependant, malgré tout le bon vouloir du gouvernement du Québec, un intervenant considère qu'avec les lois actuelles sur la fréquentation scolaire et la langue française, le Québec lui semble une terre d'accueil bien ingrate.

X. Culture, patrimoine, communications

Les témoignages regroupés sous cette rubrique sont aussi variés que les sous-rubriques elles-mêmes. On y a autant développé une réflexion profonde sur l'importance de la culture, la nôtre, que précisé les entraves techniques liées aux télécommunications et parlé de la nécessité de rapatrier des artefacts reliés au patrimoine.

a. Accès à l'information et autoroute électronique

Le Québec de l'avenir devrait assurer des moyens efficaces de communication. Au moment où les industries de pointe se développent dans le secteur des communications, le Québec doit saisir cette occasion en favorisant la mise en place d'un réseau de transmission d'information. Les gens de la région Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine souhaitent aussi rapatrier des pouvoirs en téléphonie.

b. Conservation du patrimoine

La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine sont riches d'un patrimoine archéologique et historique. Selon quelques intervenants et intervenantes, le Québec pourrait peut-être s'inspirer des lois régissant les fouilles et la récolte de fossiles comme celles en vigueur en Alberta. Il propose qu'à la suite d'une déclaration de souveraineté, tout ce qui appartient ou qui est relié au patrimoine naturel soit rapatrié au Québec. Enfin, il considère que la proposition précédente s'applique également au patrimoine plus récent (archives, artefacts).

c. Culture

La culture est essentielle à la définition d'un pays. C'est ce qui établit le caractère distinctif du Québec. Les Québécois et les Québécoises doivent être tout à fait conscients de leur identité culturelle. Le Québec souverain devrait être plus conscient de ses devoirs envers ses artistes et faire une promotion internationale de sa culture; dans cette optique, un rejet, par les tenants du pouvoir, de l'hégémonie artistique des États-Unis — on peut penser au cinéma entre autres — serait souhaité.

Le peuple du Québec fonde sa spécificité, par rapport à l'ensemble de l'actuel Canada, particulièrement sur sa culture qui est francophone. On se doit de reconnaître toutes les sphères de la culture.

Une distribution plus équitable du budget de la culture serait souhaitée.

Il faudrait s'entendre sur une redéfinition du concept d'intervenant culturel afin de permettre à la culture des régions d'entrer dans un nouveau cadre ministériel qui donnerait accès à des subventions. Il est impensable de créer différentes classes dans la culture. Une reconnaissance réelle de la part du gouvernement de la fonction artistique pourrait d'ailleurs apparaître dans le préambule.

La région Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine est une source de création et d'expression d'une culture dont le rayonnement dépasse de beaucoup ses frontières.

Un Québec souverain devrait reconnaître la profession artistique au même titre que celle de tout autre secteur; il devrait de plus accorder au Conseil de la culture régionale plus de pouvoir en

matière de développement culturel et de pouvoir politique, élaborer, au sein de chacune des MRC régionales, une politique visant à la création d'enveloppes budgétaires spécifiquement culturelles, auxquelles chacun des artistes professionnels pourrait avoir accès, pour la création d'un projet, dans sa municipalité d'origine.

Les minorités culturelles et leur apport dans tous les domaines ne devraient pas être oubliées. Il faut établir des politiques favorisant l'expression des cultures différentes de la nôtre, mais combien enrichissantes : «Le Québec de demain sera multiculturel ou ne sera pas».

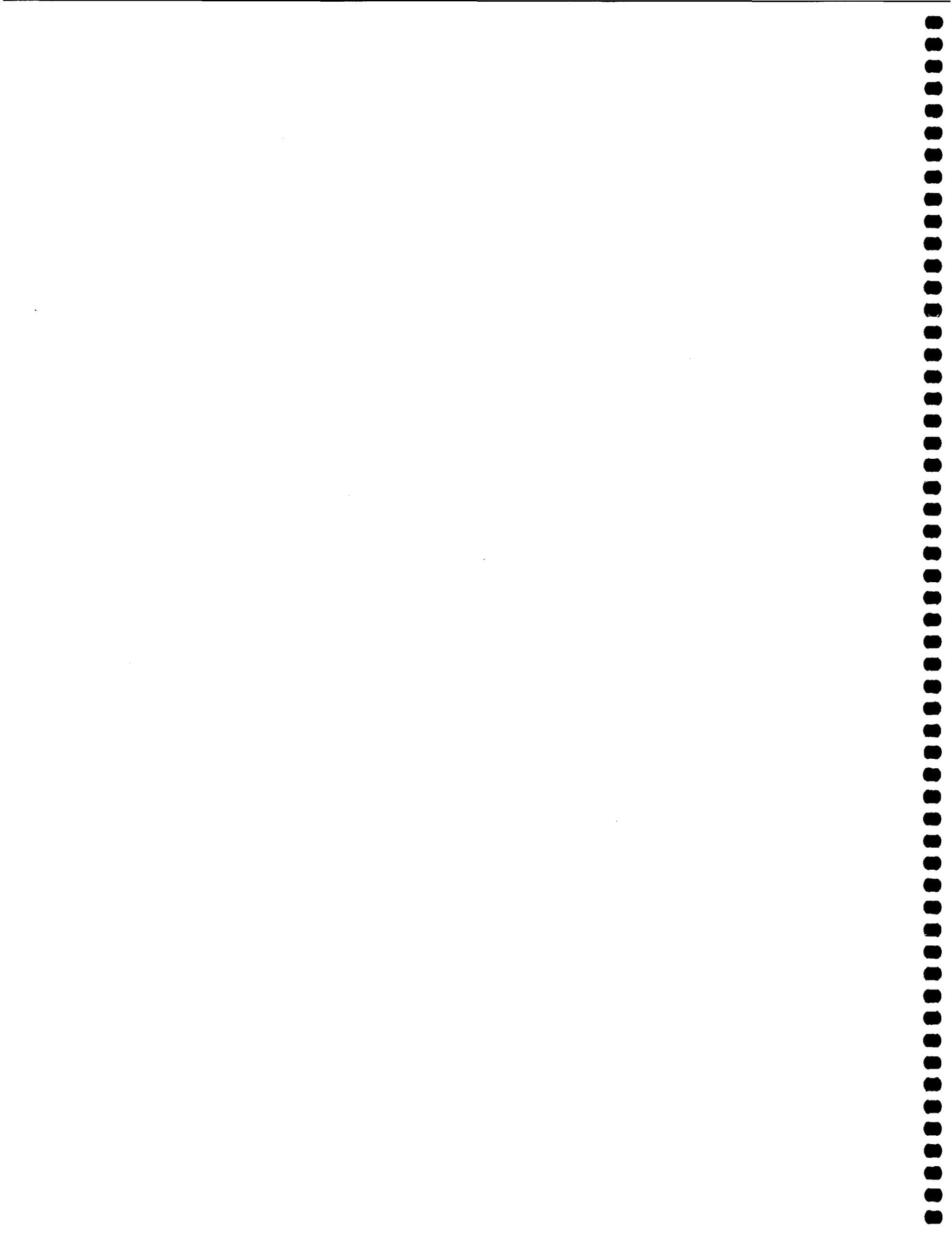
d. Langue

Des intervenants et des intervenantes croient que les Québécois et les Québécoises ne sont pas chez eux au Canada : le bilinguisme *coast to coast* ne correspond pas à la réalité. Il faudrait ajouter à l'avant-projet de loi un article spécifiant que le Québec est un État francophone et que la langue officielle est le français.

La langue est la base de la culture et du progrès économique. Il faut qu'il y ait à la base un français universel que tous les Québécois et les Québécoises et tous les francophones puissent comprendre et utiliser afin que le manque de maîtrise de notre langue ne puisse constituer un affaiblissement culturel, voire économique.

e. Radiodiffusion et télécommunication

Quelques intervenants et intervenantes ont fait part de leur inquiétude quant à la disponibilité et à l'accessibilité des moyens de communication, de la radiodiffusion et de la télécommunication dans un Québec souverain. Cet accès devrait être garanti.



PARTIE 2. ÉVALUATION DE LA COMMISSION

A. Lignes de force qui sous-tendent l'ensemble des opinions exprimées

Les constats qui suivent sont appuyés, précisés et nuancés par les statistiques de participation et les tableaux que l'on retrouve en annexes IV et V.

1- On réclame une **région administrative Gaspésie—Les Îles autonome** non seulement en principe mais aussi en pratique, avec plus de pouvoirs décisionnels et plus de moyens financiers, de sorte que plus de décisions soient prises en région par des administrateurs qui vivent en région et connaissent la région. Cette réclamation est celle qui rallie le plus grand nombre d'intervenants et de beaucoup, que le Québec devienne un pays souverain ou pas. L'exemple le plus souvent répété du bien-fondé de cette réclamation non encore exaucée est celui de la nomination récente d'un seul délégué régional pour les deux régions de la Gaspésie/Les Îles d'une part et du Bas-St-Laurent d'autre part.

On postule que pour bâtir un Québec politiquement et économiquement souverain, il faut d'abord que les régions soient fortes, bien organisées, maîtresses des décisions qui les concernent directement. On insiste sur l'urgence d'un nouveau découpage géographique uniforme d'un ministère à l'autre qui éliminera les chevauchements actuels et on voit dans les MRC le lieu d'au moins une bonne partie du pouvoir régional réclamé. On précise que l'aide économique au développement régional devra être modulée et tenir compte de l'indice de pauvreté, de l'éloignement, de l'isolement dans certains cas, de la faible densité de la population et des réalités sociales et culturelles pour en arriver à une politique nationale de développement régional.

2- On insiste sur la nécessité et l'**urgence d'informer suffisamment** la population sur les tenants et aboutissants du projet de souveraineté de même que sur les résultats de la présente consultation.

3- On s'inquiète beaucoup devant la **situation économique de la région** : chômage endémique, exode de la jeunesse et de la matière grise avec, comme conséquence directe, le vieillissement de la population. De nombreux intervenants donnent priorité à cette question sur celle de la souveraineté et plusieurs souhaitent ici une association économique du Québec avec le Canada.

4- On insiste sur l'importance d'en arriver à **gérer, en région et dans une optique de développement durable**, les ressources naturelles de la pêche, de la forêt, des mines, de l'agriculture et des attraits touristiques.

5- On précise l'importance, dans l'éventualité d'un Québec souverain, d'un **partage équitable du territoire maritime et des droits afférents**.

6- On réclame **davantage de place pour la dimension culturelle** de la région et du Québec dans le projet de souveraineté, puisque c'est d'abord cette dimension qui justifie le projet de souveraineté.

7- On insiste sur le **respect des minorités** (communautés anglophones et nations autochtones) dans un éventuel Québec souverain (Article 3 de l'avant-projet de loi), deux minorités avec lesquelles les Gaspésiens et Madelinots ont depuis longtemps appris à vivre en harmonie.

8- On réclame, pour ce pays projeté, la **subordination de l'économie à la qualité de vie**, de telle sorte que l'économie soit au service de la qualité de vie, - qui inclut la respect de l'environnement -, et non l'inverse.

9- On exige l'**égalité des hommes et des femmes**, non seulement en principe mais aussi en pratique.

10- On se partage quant à l'affirmation **pour ou contre le projet de souveraineté** : d'une part, presque tous les représentants de groupes évitent de se prononcer, par respect pour la diversité d'opinions des membres qu'ils représentent; d'autre part, les intervenants à titre individuel (environ 50% de l'ensemble des mémoires en cause) se prononcent en majorité en faveur du projet.

De nombreux intervenants insistent sur l'importance de la clarté limpide de la question référendaire.

Peu nombreux à intervenir, les anglophones sont à peu près unanimement inquiets devant le projet de souveraineté et y expriment leur opposition. Quant aux gens d'affaires et des professions libérales, ils sont plutôt rares à se manifester.

B. Recommandations

La liste des recommandations qui suit n'est pas aussi exhaustive que plusieurs commissaires l'auraient souhaité. Ils et elles ont dû composer avec les contraintes non seulement du calendrier mais encore de l'horaire que l'on sait. De plus, ils et elles ont choisi de ne retenir que les recommandations qui ralliaient l'unanimité de leur table.

1) Que le processus de décentralisation réelle réclamée par les régions soit assumé et initié dès maintenant par le gouvernement comme moyen concret d'amener la population à expérimenter et à vivre un plus haut degré d'autonomie et, partant, de contrôle de son devenir selon ses propres aspirations. Que l'article III de l'avant-projet de loi précise davantage ce concept de décentralisation et qu'il remplace, dans son troisième paragraphe, le verbe **prévoir** par le verbe **garantir**.

Que, dans ce même article 3, au paragraphe 2, soit précisé que la garantie de la préservation de l'identité et des institutions des anglophones comprend celle de la langue, de la culture et des services en anglais au niveau actuel.

2) Que le gouvernement fasse connaître de façon plus exhaustive et efficace les tenants et aboutissants du projet de souveraineté.

3) Que le gouvernement fasse connaître à la population les modèles connus d'accession démocratique à la souveraineté.

4) Que le gouvernement adopte une charte des régions et une charte de l'environnement.

5) Que l'article 4 de l'avant-projet de loi inclue explicitement le territoire aérien d'un Québec souverain.

6) Que le gouvernement se donne une politique d'immigration en région qui tienne compte du poids démographique des anglophones dans notre région.

7) Que le gouvernement voie à ce que des services adéquats d'enseignement universitaire soient maintenus et développés en région.

8) Que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour assurer au texte du projet de loi et, éventuellement, de la loi sur la souveraineté une qualité de langue impeccable.



Partie 3. CONCLUSION

Au terme de leur tournée de consultation à travers la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, les membres de notre commission sur l'avenir du Québec tirons un constat très positif.

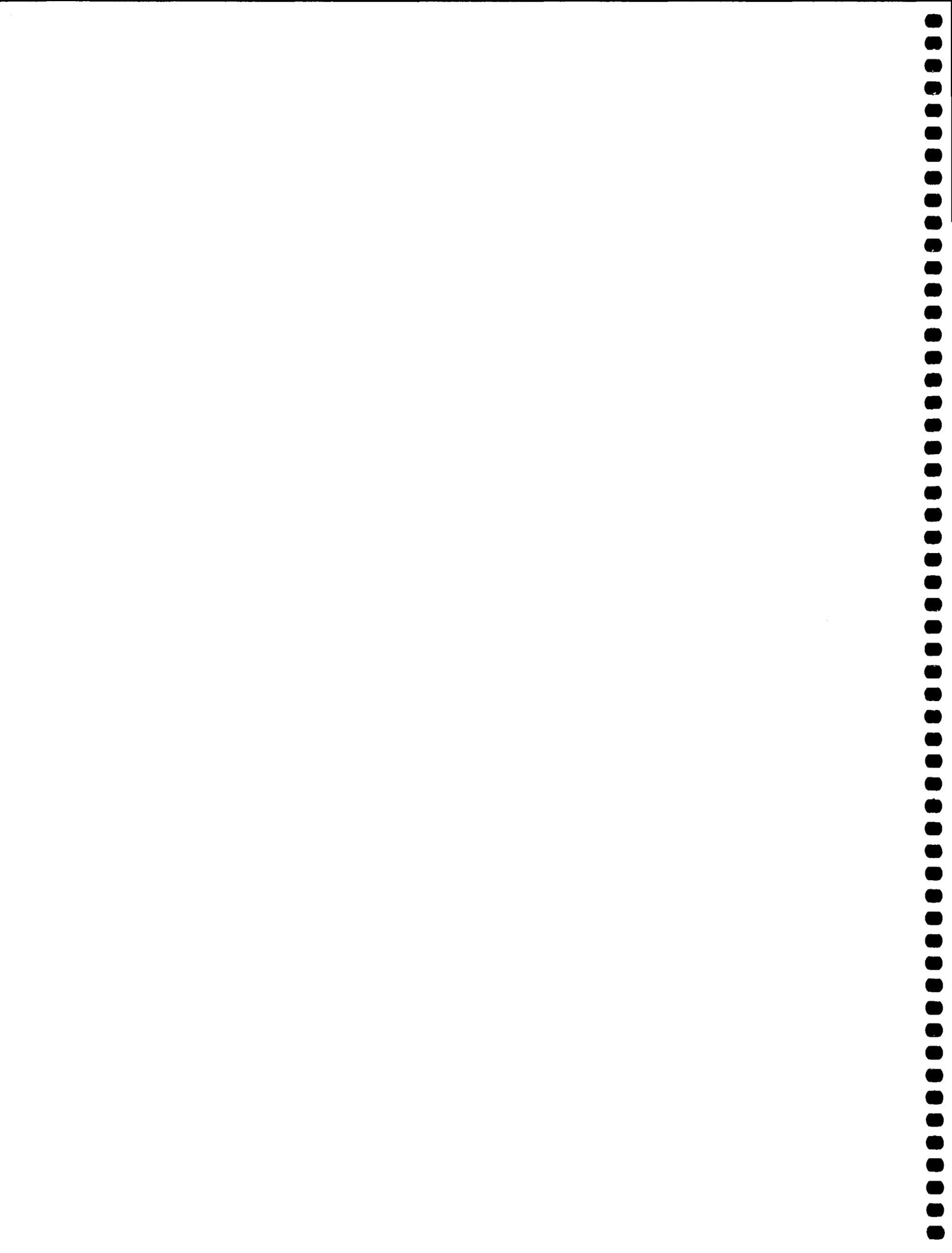
D'abord, la population de la région a manifesté son intérêt à ces travaux par une participation qui double celle de l'ensemble du Québec. Au prorata des populations respectives, c'est deux fois plus de mémoires présentés et deux fois plus d'assistance aux audiences et aux forums. Il y a là signe manifeste d'une prise de conscience grandissante et prometteuse du rôle que nous avons à jouer pour l'avenir tant de notre région que du Québec.

De nombreux témoignages spontanés nous ont exprimé la grande satisfaction de la population tant en ce qui concerne l'originalité de cette consultation que la qualité de l'écoute apportée par les commissaires à toutes les interventions. «Jamais, nous a-t-on dit, nous n'avons été écoutés avec autant d'attention et de respect.» Plusieurs de ces témoins ont souhaité qu'une telle initiative devienne institution.

La consultation portait principalement sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et l'on sait que de nombreux intervenants et intervenantes ont choisi d'y exprimer plutôt leurs attentes de la part du gouvernement, quel que soit l'avenir du Québec. Cependant, si les intervenants et les intervenantes représentant des groupes ou organismes ont généralement évité de se prononcer pour ou contre le projet de souveraineté, presque tous les intervenants et intervenantes à titre individuel, soit environ 50 % de l'ensemble des intervenants et des intervenantes, ont pris position et en grande majorité en faveur du projet.

Ces travaux ont suscité dans la région un mouvement de réflexion comme on en n'avait jamais vu auparavant : des centaines d'heures de brassage d'idées, d'opinions, d'hypothèses et de considérations qui appellent et attendent une suite. Les contraintes des sévères échéanciers à respecter de même que les conditions géographiques de notre région et le climat de ce dernier février avec lesquels il a fallu composer ne nous ont pas permis de traiter toutes les données recueillies de façon aussi complète qu'elles le méritaient et que nous l'aurions souhaité.

C'est pourquoi, très conscients d'avoir nourri dans la région un légitime désir de participation à la chose publique, nous souhaitons que, ses moyens le lui permettant, notre gouvernement ait bien soin d'accorder aux réflexions de notre population toute l'attention et la considération qui conviennent.



ANNEXES



ANNEXE I

Propositions de questions référendaires

«Êtes-vous pour un pays francophone habité par des Québécois?»;

«Êtes-vous pour la souveraineté?»;

«Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain?»;

«Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada?»;

«Voulez-vous un Québec souverain ou le statu quo?»;

«Êtes-vous pour ou contre l'indépendance du Québec?»;

«Voulez-vous qu'on remplace, au Canada, les anciens aménagements qui empêchent le Québec comme les autres sociétés en place de s'y développer dans le respect de leurs différences?»;

«Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec assortie d'une association économique avec le reste du Canada?»;

«Êtes-vous en faveur de la déclaration d'indépendance du Québec et avec la loi votée par l'Assemblée nationale au sujet des éléments de transition?»;

«Si les Canadiens hors Québec refusent de nous accorder les moyens que nous jugeons nécessaires à notre développement comme société distincte, êtes-vous d'accord pour que le Québec prenne en main propre sa destinée en devenant souverain?»;

Un intervenant a proposé de poser une question qui donnerait une dernière chance au Canada avec un délai d'une à deux années pour arriver à une entente, après quoi le Québec deviendrait souverain;

Un intervenant croit qu'il faudrait ajouter à la question référendaire une seconde question : «Désirez-vous que se tienne, au Canada, un référendum qui porterait sur un système politique impliquant cinq nouveaux pays souverains : Maritimes, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique?». Un oui majoritaire à cette question forcerait le fédéral à agir.



ANNEXE II

Les onze principes du Ralliement gaspésien et madelinot

- Le développement durable;
- La décentralisation;
- L'occupation du territoire;
- La valorisation du milieu et l'appartenance régionale;
- L'équité entre les hommes et les femmes;
- La promotion de la jeunesse;
- La valorisation et le développement de nos ressources humaines;
- Le plein emploi;
- Un développement intégré de nos ressources;
- La transformation et la commercialisation des ressources en région;
- La promotion de notre culture.



ANNEXE III

Liste des sujets traités lors des audiences et des forums

NOTE : Cette liste de sujets a servi à l'analyse des mémoires et des interventions au cours des audiences et des forums.

1000	MANDAT DES COMMISSIONS	6120	Corporations professionnelles
1100	Appui	6130	Fonction publique
1200	Contestation	6140	Organismes gouvernementaux et structure des ministères
2000	AVANT-PROJET DE LOI	6150	Services postaux
2100	PRÉAMBULE	6200	AFFAIRES SOCIALES
2200	SOUVERAINETÉ (Art. 1)	6210	Assurance-chômage
2300	ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (Art. 2)	6220	Condition féminine
2400	NOUVELLE CONSTITUTION (Art. 3)	6230	Famille et allocations familiales
2410	Charte des droits et libertés	6240	Habitation
2420	Communauté anglophone	6250	Santé et services sociaux
2430	Nations autochtones	6260	Sécurité du revenu
2440	Décentralisation	6300	ÉCONOMIE ET EMPLOI
2450	Autres éléments d'un projet de constitution	6310	Agriculture
2500	TERRITOIRE (Art. 4)	6320	Banques
2510	Intégrité du territoire	6330	Construction
2520	Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes	6340	Énergie et ressources
2600	CITOYENNETÉ (Art. 5)	6350	Forêts
2610	Reconnaissance (art. 5, al. 1 et 2)	6360	Industries et commerce, export/import
2620	Attribution de la citoyenneté (art. 5, al. 3)	6370	Pêcheries
2630	Double citoyenneté (art. 5, al. 4)	6380	Tourisme
2700	MONNAIE (Art. 6)	6390	Travail (organisation, normes et relations)
2800	TRAITÉS (Art. 7)	6400	INSTITUTIONS
2900	ALLIANCES INTERNATIONALES	6410	Administration de la justice
2910	ONU et organisation internationales (art. 8)	6420	Défense nationale
2920	Commonwealth, Francophonie, OTAN, etc. (art. 9)	6430	Sécurité publique
2930	Autres	6500	AMÉNAGEMENT
3000	CONTINUITÉ DES LOIS	6510	Affaires municipales
3010	Continuité des lois et règlements fédéraux (art. 10)	6520	Aménagement et développement régional
3020	Pensions et suppléments du revenu (art. 11)	6530	Environnement
3030	Permis, licences et autorisations (art. 11)	6540	Loisirs, chasse et pêche
3040	Autorité judiciaire (art. 12)	6550	Parcs et réserves
3050	Gestion du transfert des lois canadiennes (art. 13)	6560	Transport (aérien, ferroviaire, maritime, routier)
3060	Continuité des lois, règlements et conventions du Québec (art. 14)	6600	ÉDUCATION
3070	Accès aux écoles anglaises (art. 14)	6610	Commissions scolaires
3100	PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (Art. 15)	6620	Enseignement primaire, secondaire et collégial
3200	ENTRÉE EN VIGUEUR (Art. 16 ET 17)	6630	Enseignement supérieur
3210	Dates (art. 16)	6640	Formation professionnelle
3220	Consultation par voie référendaire (art. 17)	6650	Recherches technologiques ou scientifiques
3221	Règle de la majorité (art. 17, al. 2)	6700	RELATIONS INTERNATIONALES
3300	QUESTION RÉFÉRENDAIRE	6710	Ambassades et consulats
4000	POSITION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI	6720	Douanes
4010	Favorable	6730	Immigration
4020	Défavorable	6800	CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS
4030	En questionnement	6810	Accès à l'information
5000	AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES	6820	Autoroute électronique
5100	Confédération de régions du Canada	6830	Communautés culturelles
5200	Fédéralisme renouvelé	6840	Conservation et développement du patrimoine
5300	Statu quo constitutionnel	6850	Culture (arts, cinéma)
5400	Union Québec-Canada (A.D.Q.)	6860	Langue française
5500	Autres	6870	Radiodiffusion
6000	AUTRES SUJETS	6880	Télécommunications
6100	Administration		
6110	Budget (revenu) et administration (finance)		



ANNEXE IV

Tableaux de récurrence des sujets traités

Afin de dresser un tableau le plus représentatif des spécificités propres à chacune des parties composant la vaste région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, nous avons découpé cette dernière en quatre blocs (identifiés par les lettres A, B, C et D). La partie sud de la Péninsule, de Port-Daniel à Matapédia, compose le premier bloc; la rive nord de la Gaspésie (de Cap-Chat à Petite-Vallée, en incluant Murdochville) forme le second; les Îles-de-la-Madeleine forment le troisième alors que le quatrième regroupe les municipalités allant de Rivière-au-Renard à Chandler.

Ce découpage, bien qu'exclusivement géographique au départ, a permis de faire ressortir des tendances propres à chacune des zones. La région B, par exemple, revendique plus son autonomie, réclame le droit au travail pour tous... la région A fait plus porter ses revendications sur l'aspect politique de l'avant-projet de loi. Ce ne sont évidemment là que quelques exemples et les tableaux ont des limites interprétatives qu'il serait risqué de franchir.

De plus, notons que les pourcentages calculés sont relatifs en ceci qu'ils ne représentent pas toujours le nombre exact d'interventions. En d'autres mots, une seule notation sur le sujet 2440 (Décentralisation) peut regrouper trois ou quatre interventions sensiblement identiques au cours d'un forum, par exemple.

Dans les tableaux des pages suivantes, les trois colonnes de chiffres représentent :

- 1) le numéro du sujet par rapport au graphique placé à droite
- 2) le numéro du sujet par rapport à la liste des sujets traités lors des audiences et des forums (voir p. 48)
- 3) le poids en pour-cent du nombre d'interventions pour une zone donnée.

Par exemple :

No.	Sujet	%
46	6260	0.4
47	6300	2.6
48	6310	2.2

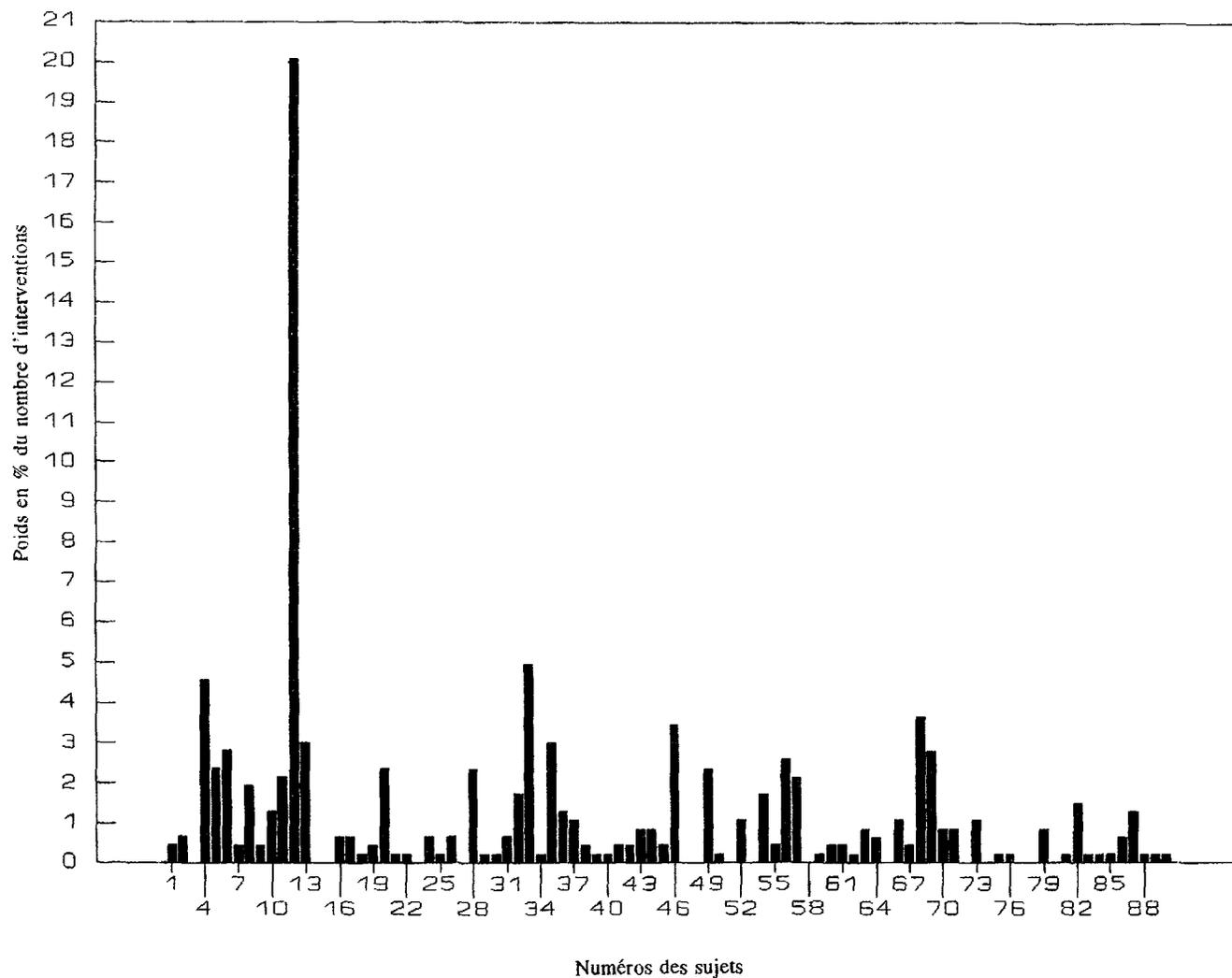
Dans le graphique, la donnée n° 46 correspond au sujet 6260 (Sécurité du revenu); les interventions touchant ce sujet correspondent à 0.4 % du nombre total d'interventions pour cette région.



No. Sujet	%	No. Sujet	%		
1	1000	0.4	46	6110	3.5
2	1100	0.6	47	6120	0.0
3	1200	0.0	48	6130	0.0
4	2000	4.5	49	6140	2.4
5	2100	2.4	50	6200	0.2
6	2200	2.8	51	6210	0.0
7	2300	0.4	52	6220	1.1
8	2400	1.9	53	6230	0.0
9	2410	0.4	54	6250	1.7
10	2420	1.3	55	6260	0.4
11	2430	2.2	56	6300	2.6
12	2440	20.1	57	6310	2.2
13	2450	3.0	58	6330	0.0
14	2500	0.0	59	6340	0.2
15	2510	0.0	60	6350	0.4
16	2520	0.6	61	6360	0.4
17	2600	0.6	62	6370	0.2
18	2620	0.2	63	6380	0.9
19	2630	0.4	64	6390	0.6
20	2700	2.4	65	6400	0.0
21	2800	0.2	66	6420	1.1
22	2900	0.2	67	6430	0.4
23	2910	0.0	68	6510	3.7
24	2920	0.6	69	6520	2.8
25	2930	0.2	70	6530	0.9
26	3010	0.6	71	6540	0.9
27	3020	0.0	72	6550	0.0
28	3100	2.4	73	6560	1.1
29	3200	0.2	74	6570	0.0
30	3210	0.2	75	6600	0.2
31	3220	0.6	76	6610	0.2
32	3221	1.7	77	6620	0.0
33	3300	5.0	78	6630	0.0
34	4000	0.2	79	6640	0.9
35	4010	3.0	80	6650	0.0
36	4020	1.3	81	6700	0.2
37	4030	1.1	82	6730	1.5
38	5000	0.4	83	6800	0.2
39	5100	0.2	84	6820	0.2
40	5200	0.2	85	6830	0.2
41	5300	0.4	86	6840	0.6
42	5400	0.4	87	6850	1.3
43	5500	0.9	88	6860	0.2
44	6000	0.9	89	6870	0.2
45	6100	0.4	90	6880	0.2

RÉCURRENCE DES SUJETS TRAITÉS

Région A
Port-Daniel à Matapédia

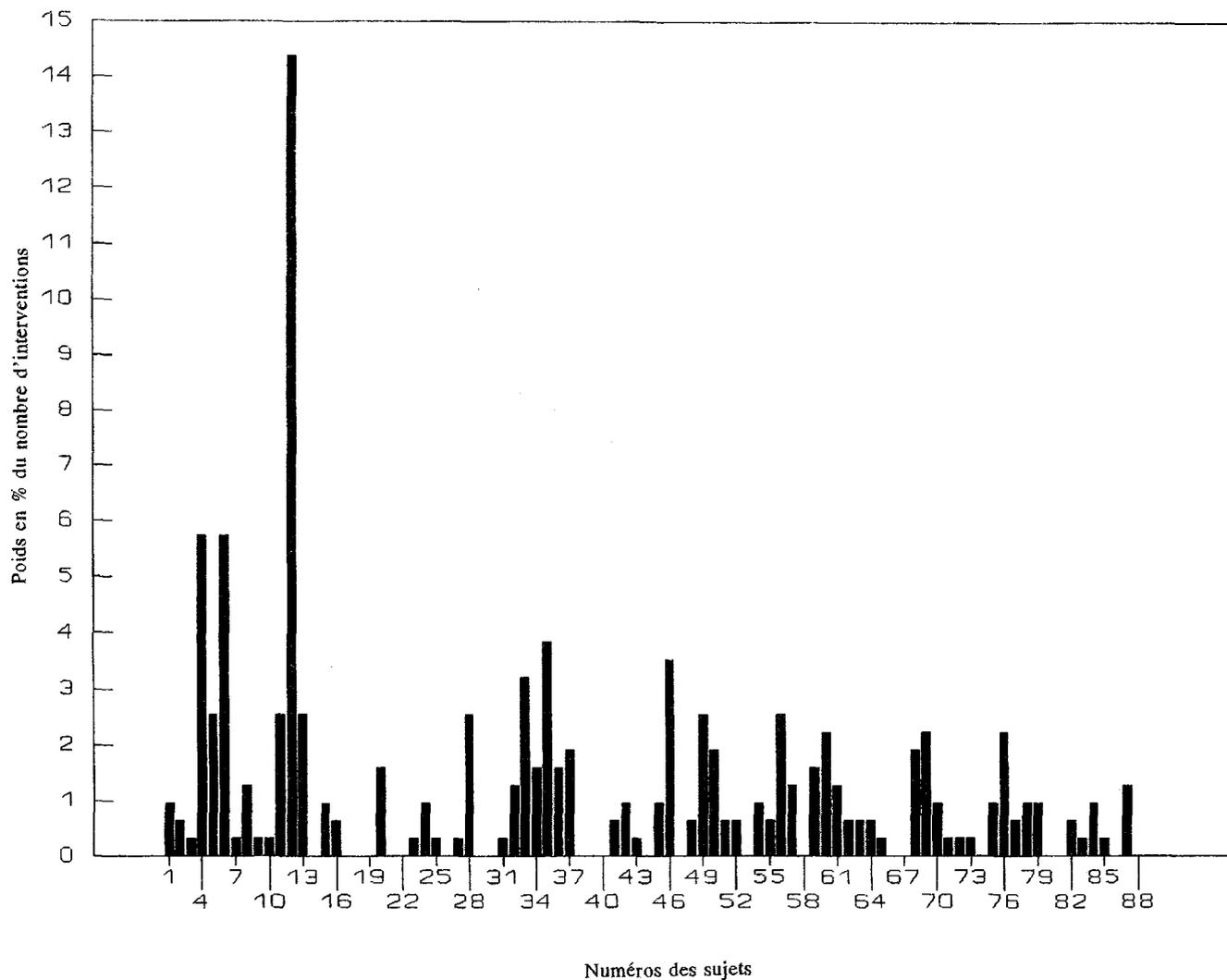




No. Sujet	%	No. Sujet	%		
1	1000	1.0	46	6110	3.5
2	1100	0.6	47	6120	0.0
3	1200	0.3	48	6130	0.6
4	2000	5.8	49	6140	2.6
5	2100	2.6	50	6200	1.9
6	2200	5.8	51	6210	0.6
7	2300	0.3	52	6220	0.6
8	2400	1.3	53	6230	0.0
9	2410	0.3	54	6250	1.0
10	2420	0.3	55	6260	0.6
11	2430	2.6	56	6300	2.6
12	2440	14.4	57	6310	1.3
13	2450	2.6	58	6330	0.0
14	2500	0.0	59	6340	1.6
15	2510	1.0	60	6350	2.2
16	2520	0.6	61	6360	1.3
17	2600	0.0	62	6370	0.6
18	2620	0.0	63	6380	0.6
19	2630	0.0	64	6390	0.6
20	2700	1.6	65	6400	0.3
21	2800	0.0	66	6420	0.0
22	2900	0.0	67	6430	0.0
23	2910	0.3	68	6510	1.9
24	2920	1.0	69	6520	2.2
25	2930	0.3	70	6530	1.0
26	3010	0.0	71	6540	0.3
27	3020	0.3	72	6550	0.3
28	3100	2.6	73	6560	0.3
29	3200	0.0	74	6570	0.0
30	3210	0.0	75	6600	1.0
31	3220	0.3	76	6610	2.2
32	3221	1.3	77	6620	0.6
33	3300	3.2	78	6630	1.0
34	4000	1.6	79	6640	1.0
35	4010	3.8	80	6650	0.0
36	4020	1.6	81	6700	0.0
37	4030	1.9	82	6730	0.6
38	5000	0.0	83	6800	0.3
39	5100	0.0	84	6820	1.0
40	5200	0.0	85	6830	0.3
41	5300	0.6	86	6840	0.0
42	5400	1.0	87	6850	1.3
43	5500	0.3	88	6860	0.0
44	6000	0.0	89	6870	0.0
45	6100	1.0	90	6880	0.0

RÉCURRENCE DES SUJETS TRAITÉS

Région B
Cap-Chat à Petite-Vallée
(incluant Murdochville)

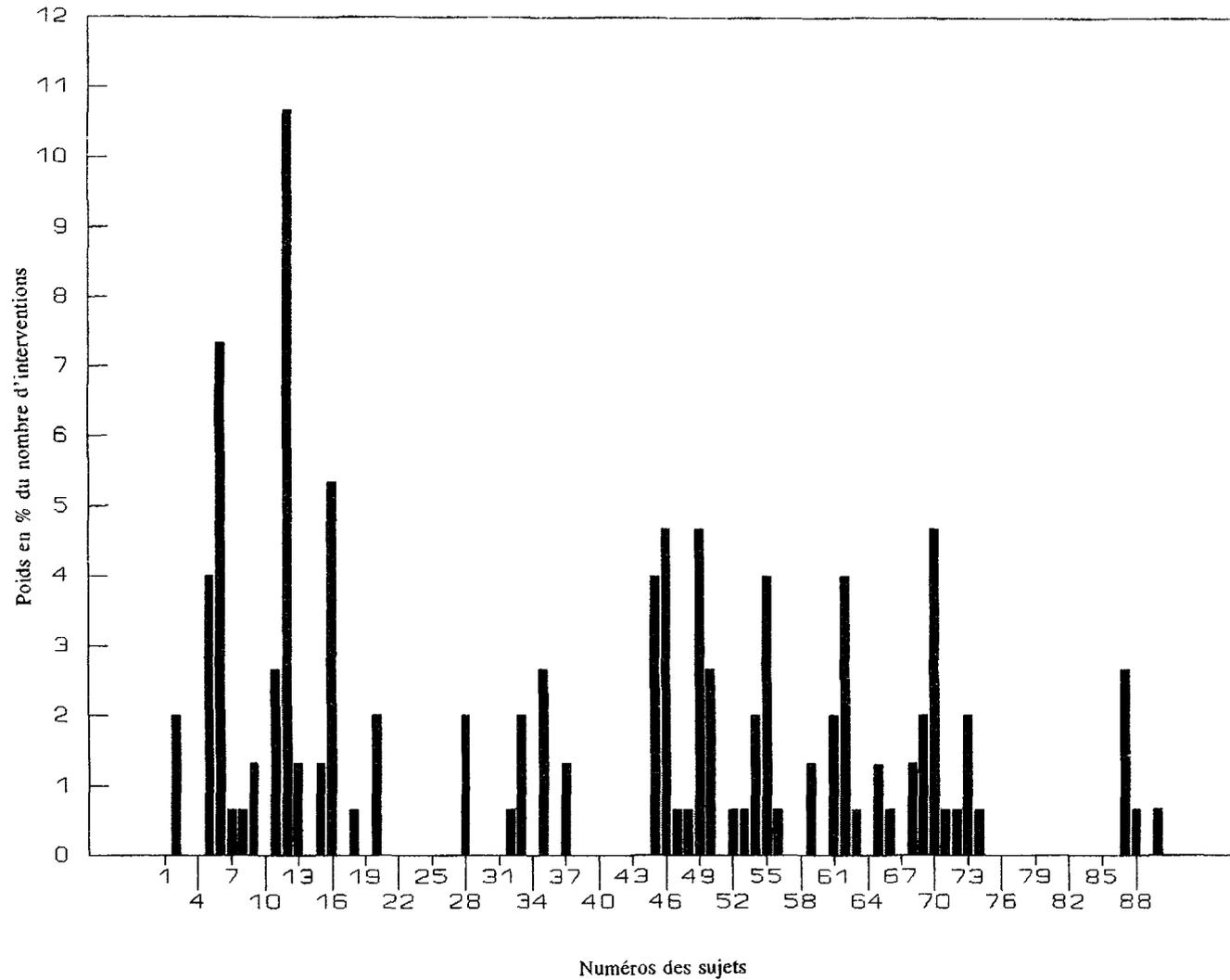




No. Sujet	%	No. Sujet	%		
1	1000	0.0	46	6110	4.7
2	1100	2.0	47	6120	0.7
3	1200	0.0	48	6130	0.7
4	2000	0.0	49	6140	4.7
5	2100	4.0	50	6200	2.7
6	2200	7.3	51	6210	0.0
7	2300	0.7	52	6220	0.7
8	2400	0.7	53	6230	0.7
9	2410	1.3	54	6250	2.0
10	2420	0.0	55	6260	4.0
11	2430	2.7	56	6300	0.7
12	2440	10.7	57	6310	0.0
13	2450	1.3	58	6330	0.0
14	2500	0.0	59	6340	1.3
15	2510	1.3	60	6350	0.0
16	2520	5.3	61	6360	2.0
17	2600	0.0	62	6370	4.0
18	2620	0.7	63	6380	0.7
19	2630	0.0	64	6390	0.0
20	2700	2.0	65	6400	1.3
21	2800	0.0	66	6420	0.7
22	2900	0.0	67	6430	0.0
23	2910	0.0	68	6510	1.3
24	2920	0.0	69	6520	2.0
25	2930	0.0	70	6530	4.7
26	3010	0.0	71	6540	0.7
27	3020	0.0	72	6550	0.7
28	3100	2.0	73	6560	2.0
29	3200	0.0	74	6570	0.7
30	3210	0.0	75	6600	0.0
31	3220	0.0	76	6610	0.0
32	3221	0.7	77	6620	0.0
33	3300	2.0	78	6630	0.0
34	4000	0.0	79	6640	0.0
35	4010	2.7	80	6650	0.0
36	4020	0.0	81	6700	0.0
37	4030	1.3	82	6730	0.0
38	5000	0.0	83	6800	0.0
39	5100	0.0	84	6820	0.0
40	5200	0.0	85	6830	0.0
41	5300	0.0	86	6840	0.0
42	5400	0.0	87	6850	2.7
43	5500	0.0	88	6860	0.7
44	6000	0.0	89	6870	0.0
45	6100	4.0	90	6880	0.7

RÉCURRENCE DES SUJETS TRAITÉS

Région C
Îles-de-la-Madeleine

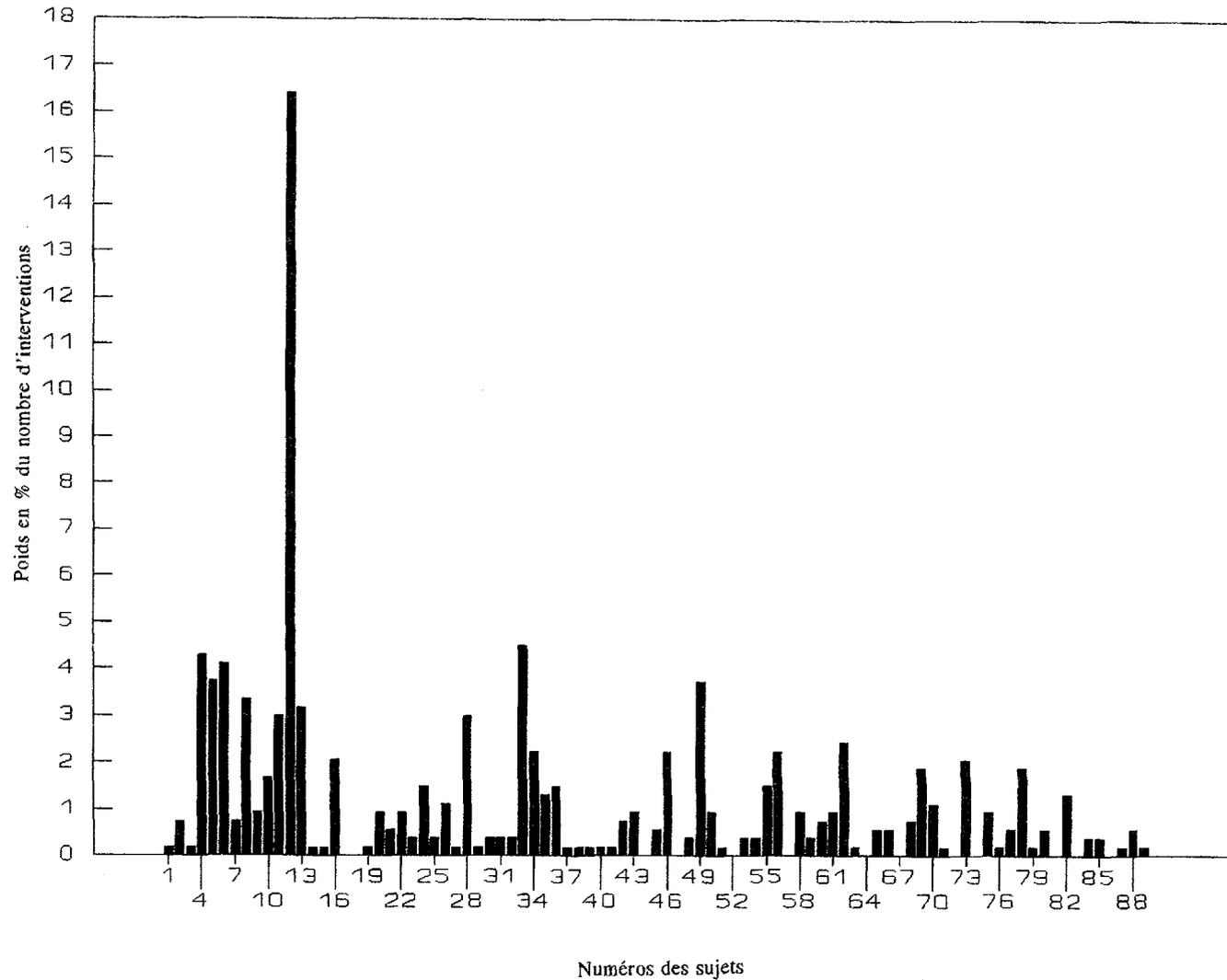




RÉCURRENCE DES SUJETS TRAITÉS

Région D
Rivière-au-Renard à Chandler

No. Sujet	%	No. Sujet	%		
1	1000	0.2	46	6110	2.2
2	1100	0.7	47	6120	0.0
3	1200	0.2	48	6130	0.4
4	2000	4.3	49	6140	3.7
5	2100	3.7	50	6200	0.9
6	2200	4.1	51	6210	0.2
7	2300	0.7	52	6220	0.0
8	2400	3.4	53	6230	0.4
9	2410	0.9	54	6250	0.4
10	2420	1.7	55	6260	1.5
11	2430	3.0	56	6300	2.2
12	2440	16.4	57	6310	0.0
13	2450	3.2	58	6330	0.9
14	2500	0.2	59	6340	0.4
15	2510	0.2	60	6350	0.7
16	2520	2.1	61	6360	0.9
17	2600	0.0	62	6370	2.4
18	2620	0.0	63	6380	0.2
19	2630	0.2	64	6390	0.0
20	2700	0.9	65	6400	0.6
21	2800	0.6	66	6420	0.6
22	2900	0.9	67	6430	0.0
23	2910	0.4	68	6510	0.7
24	2920	1.5	69	6520	1.9
25	2930	0.4	70	6530	1.1
26	3010	1.1	71	6540	0.2
27	3020	0.2	72	6550	0.0
28	3100	3.0	73	6560	2.1
29	3200	0.2	74	6570	0.0
30	3210	0.4	75	6600	0.9
31	3220	0.4	76	6610	0.2
32	3221	0.4	77	6620	0.6
33	3300	4.5	78	6630	1.9
34	4000	2.2	79	6640	0.2
35	4010	1.3	80	6650	0.6
36	4020	1.5	81	6700	0.0
37	4030	0.2	82	6730	1.3
38	5000	0.2	83	6800	0.0
39	5100	0.2	84	6820	0.4
40	5200	0.2	85	6830	0.4
41	5300	0.2	86	6840	0.0
42	5400	0.7	87	6850	0.2
43	5500	0.9	88	6860	0.6
44	6000	0.0	89	6870	0.2
45	6100	0.6	90	6880	0.0

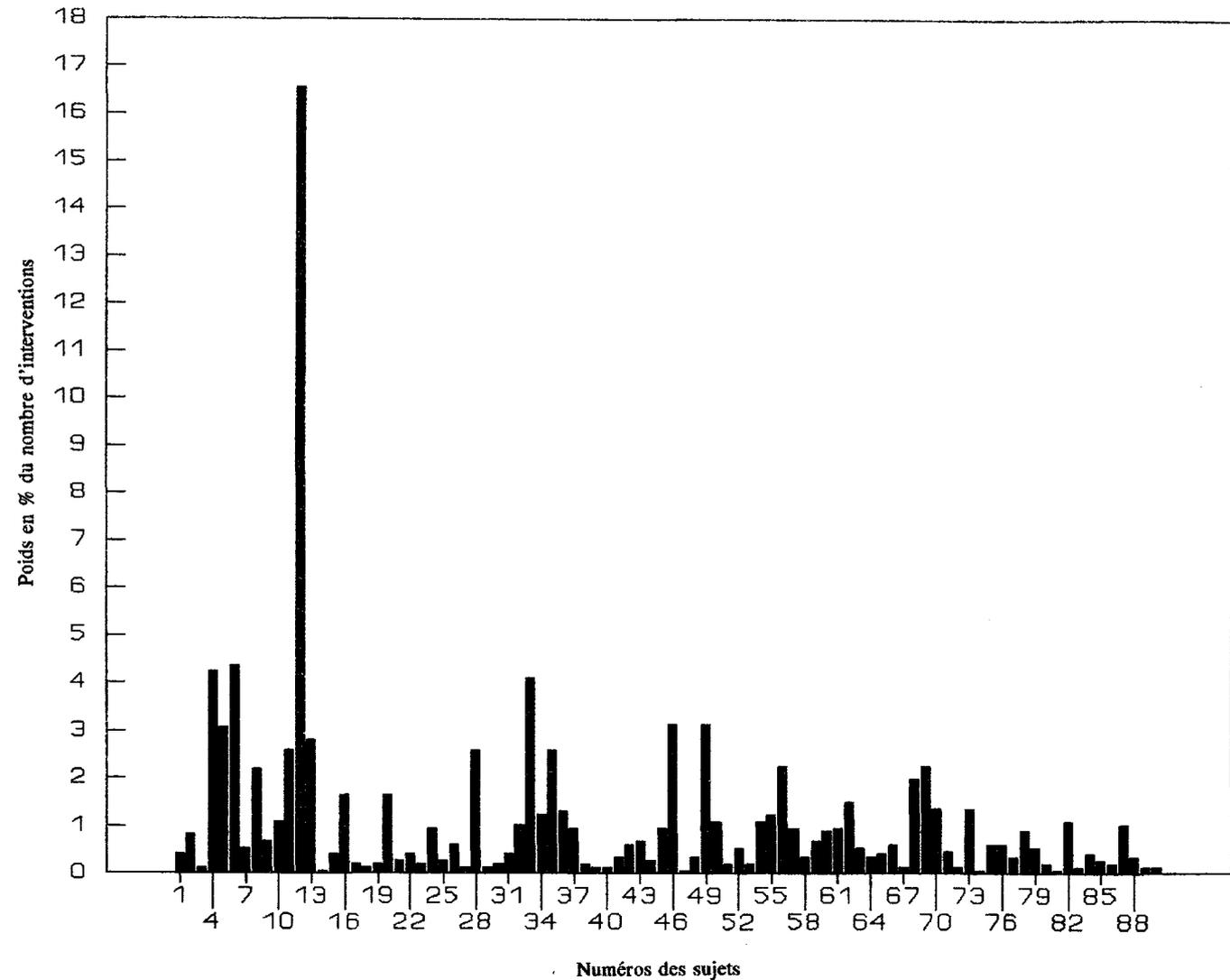




No. Sujet	%	No. Sujet	%		
1	1000	0.4	46	6110	3.2
2	1100	0.8	47	6120	0.1
3	1200	0.1	48	6130	0.3
4	2000	4.2	49	6140	3.2
5	2100	3.0	50	6200	1.1
6	2200	4.3	51	6210	0.2
7	2300	0.5	52	6220	0.6
8	2400	2.1	53	6230	0.2
9	2410	0.6	54	6250	1.1
10	2420	1.0	55	6260	1.2
11	2430	2.6	56	6300	2.3
12	2440	16.0	57	6310	1.0
13	2450	2.8	58	6330	0.3
14	2500	0.1	59	6340	0.7
15	2510	0.4	60	6350	0.9
16	2520	1.6	61	6360	1.0
17	2600	0.2	62	6370	1.5
18	2620	0.1	63	6380	0.6
19	2630	0.2	64	6390	0.3
20	2700	1.6	65	6400	0.4
21	2800	0.3	66	6420	0.6
22	2900	0.4	67	6430	0.1
23	2910	0.2	68	6510	2.0
24	2920	1.0	69	6520	2.3
25	2930	0.3	70	6530	1.4
26	3010	0.6	71	6540	0.5
27	3020	0.1	72	6550	0.1
28	3100	2.6	73	6560	1.4
29	3200	0.1	74	6570	0.1
30	3210	0.2	75	6600	0.6
31	3220	0.4	76	6610	0.6
32	3221	1.0	77	6620	0.3
33	3300	4.1	78	6630	0.9
34	4000	1.2	79	6640	0.6
35	4010	2.6	80	6650	0.2
36	4020	1.3	81	6700	0.1
37	4030	1.0	82	6730	1.1
38	5000	0.2	83	6800	0.1
39	5100	0.1	84	6820	0.4
40	5200	0.1	85	6830	0.3
41	5300	0.3	86	6840	0.2
42	5400	0.6	87	6850	1.0
43	5500	0.7	88	6860	0.3
44	6000	0.3	89	6870	0.1
45	6100	1.0	90	6880	0.1

RÉCURRENCE DES SUJETS TRAITÉS

Tableau récapitulatif
Gaspésie et Îles-de-la-Madecine





ANNEXE V

Tableaux de récurrence des sujets, des articles traités,
des interventions et des intervenants

SUJETS	Article	Interventions	Intervenants
Décentralisation (2440)	3	249	84
Nouvelle constitution (2400 et 2450)	3	73	53
Souveraineté (2200)	1	64	41
Question référendaire (3300)	17	57	44
Préambule (2100)	-	42	32
Nations autochtones (2430)	3	38	28
Partage des biens et dettes (3100)	15	37	26
Territoire (2500 à 2520)	4	29	21
Alliances internationales (2900 à 2930)	8 et 9	29	25
Entrée en vigueur (3200 à 3221)	16 et 17	26	21
Monnaie (2700)	6	25	20
Communauté anglophone (2420)	3	15	11
Continuité des lois (3000 à 3070)	10 à 14	12	10
Association économique (2300)	2	9	9
Citoyenneté (2600 à 2630)	5	8	7
Charte des droits et libertés (2410)	3	8	8
Traités (2800)	7	4	4

Sujets	Interventions	Intervenants
Économie et emploi (6000 à 6150)	125	49
Administration (6200 à 6260)	123	53
Aménagement (6500 à 6560)	112	52
Affaires sociales (6200 à 6260)	66	37
Éducation (6600 à 6650)	47	21
Culture, patrimoine, communications (6800 à 6880)	40	21
Institutions (6400 à 6430)	18	17
Relations internationales (6700 à 6730)	16	10



ANNEXE VI

Découpage actuel (1964) du Golfe St-Laurent tel qu'établi d'après les règles
de la Convention de Genève sur le droit de la mer



Découpage actuel (1964) du Golfe St-Laurent tel qu'établi d'après les règles internationales de la Convention de Genève sur le droit de la mer

QUÉBEC

Sept-îles

Gaspé

GOLFE DU
SAINT - LAURENT

TERRE-NEUVE

Jurisdiction du Québec

Québec

NOUVEAU-
BRUNSWICK

ÎLE-DU-
PRINCE-ÉDOUARD

NOUVELLE-ÉCOSSE

Océan
ATLANTIQUE

40 20 0 40 80 120 160 200 Km.





ANNEXE VII

Propositions de préambules

1) Les Québécoises et les Québécois, à l'occasion de la consultation référendaire du (...), ont exprimé majoritairement leur volonté de faire du Québec un État souverain, libre et démocratique.

Par l'exercice de sa souveraineté, le Québec, berceau de la présence française en Amérique du Nord, affirme et s'engage à protéger et à promouvoir l'épanouissement de sa culture francophone et à faire du français sa langue officielle, tout en préservant l'identité culturelle et les institutions nécessaires à l'épanouissement de la communauté anglophone et des nations autochtones.

Les Québécoises et les Québécois veulent vivre dans une société au sein de laquelle toutes les personnes sont et se sentent égales quelque soit leur race, leurs convictions religieuses et philosophiques, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, le métier qu'elles exercent ou la région dans laquelle elles vivent.

Le Québec tant par son organisation sociale que par son rôle au sein des organisations internationales entend appliquer et promouvoir les valeurs de liberté, d'égalité des droits, de respect des différences et de solidarité humaine. (Francis Pelletier, Conseil de la Culture, Ste-Anne-des-Monts)

2) Nous, peuple québécois, déclarons solennellement notre souveraineté en devenant indépendant (par voie référendaire) du Canada.

Nous nous engageons à défendre nos droits et à respecter ceux des autres. À protéger et assurer la survie de notre langue et de notre culture française. À ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas qu'on nous fasse. À toujours maintenir une prédisposition au dialogue et aux échanges d'idées avec le monde, dans un esprit fraternel et impartial. À nous assigner comme ultime devoir de toujours fonder nos règles et nos lois dans un but de bien-être commu, en raison de l'épanouissement humain collectif.

Notre devise : **Charité, Détermination et Endurance**

D'une Québécoise fière de la qualité et du raffinement des membres de son gouvernement.
(Yolande Marchessault, citoyenne, Îles-de-la-Madeleine)

3) Mon Québec est un pays de renouveau
Dessiné entre des centaines de lacs et de rivières
Riche de milliers de bêtes et d'oiseaux
Là, un peuple généreux se taille dans sa lumière
Une abondance

Intelligent, observateur et créatif
Il apprivoise le rythme de l'accomplissement
Ce peuple s'est toujours aimé serein et naïf
Il croit en la Vie qui guide sûrement
Une confiance

Amoureux, voyageur et curieux
De lune en lune, il se laisse bercer
Dans un univers vibrant afin que ses aïeux
Du fond du cœur continuent de chanter
Une conscience

International et multiculture
Il prend le meilleur dont il se vêt
Heureux de partager une chaleur nouvelle
Sans gêne, mais il rayonne avec respect
Une présence

Les gens de mon pays vivent sans compromis
Le passé et l'avenir inclus dans le présent
De cette fidélité à eux-mêmes, ils ont fait une amie
Grâce à qui ils tiennent le cap au moment éprouvant
Une constance

Hommes, femmes et enfants se donnent la main
Dématérialisant les rapports de force
Ainsi se dessinent l'amour et le destin
De ceux et celles dont les mots se sont fixés dans l'écorce
Une égalité

Bas de laine, mitaines et rengaines
L'énergie palpable entre des gens francs
De circuler n'attend pas la déveine
Qu'aucune peur ne limite en son champ
Une éternité

Car la seule parole qu'on entendra à l'infini
C'est la volonté de se bâtir *un pays!*
(Paule Mongeau, Matane)

ANNEXE VIII

Calendriers

AUDIENCES Région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

FÉVRIER 1995

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8 GRANDE- VALLÉE 18 h - 22 h Centre socio- culturel	9	10 CHANDLER 14 h - 18 h 20 h - 22 h Polyvalente Mgr Sévigny	11 CHANDLER 13 h - 18 h Polyvalente Mgr Sévigny
12 BONAVENTURE 13 h - 18 h 20 h - 22 h Salle municipale	13 BONAVENTURE 13 h - 18 h Salle municipale	14	15 CAP-AUX- MEULES (IDM) 13 h - 18 h 20 h - 22 h Château Madelinot	16	17 MARIA 14 h - 18 h 20 h - 22 h Centre communautaire	18 MARIA 13 h - 18 h Centre communautaire
19 F O R U M sur Ouverture : 20 h à Gaspé	20 <u>les pêches</u> à Gaspé	21 <u>maritimes</u> Fermeture : 12 h à Gaspé	22 SAINTE-ANNE- DES-MONTS 13 h - 18 h 20 h - 22 h Maison de la culture	23 SAINTE- ANNE-DES- MONTS 13 h - 18 h Maison de la culture	24	25 GASPÉ 13 h - 18 h 20 h - 22 h Monastère des Augustines, salle Jeanne- d'Arc Rochette
26 GASPÉ 9 h - 12 h 14 h - 18 h Monastère des Augustines, salle Jeanne-d'Arc Rochette	27	28				

FORUMS
Région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

FÉVRIER 1995

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9 19 h 30 - 22 h 30 Petite-Vallée au Centre communautaire. Percé à la salle de l'Hôtel de ville.	10	11
12	13	14 19 h 30 - 22 h 30 Saint-Siméon à la salle municipale. Havre-aux- Maisons à la Maison de la culture.	15 19 h 30 - 22 h 30 New-Carlisle au High School.	16 19 h 30 - 22 h 30 Port-Daniel à la salle municipale. Havre-Aubert à salle de l'Age- d'or.	17	18
19 19 h 30 - 22 h 30 Anse-au-Griffon à l'école St- Joseph. Nouvelle à l'Hôtel de ville.	20 19 h 30 - 22 h 30 Rivière-au- Renard à l'école élémentaire aux Quatre vents. Saint-Omer à l'O.T.J. de Saint-Omer.	21 19 h 30 - 22 h 30 Mont-Louis au centre communautaire Judes Drouin.	22	23	24 19 h 30 - 22 h 30 Cap-Chat au Centre colombien. Matapédia à la salle communautaire.	25
26	27	28 19 h 30 - 22 h 30 Murdochville à l'Hôtel de Ville.				

ANNEXE IX

LISTE DES 76 ORGANISMES AYANT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE OU FAIT UNE PRÉSENTATION ORALE

- Action Chômage Pabok
(Gaétan Cousineau) Mémoire + présentation orale
- Action Travail Denis-Riverin
(Albert Robinson) Mémoire + présentation orale
- Association des pêcheurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine
(Antoine Poirier) Mémoire + présentation orale
- Association du Parti Québécois du comté des Îles-de-la-Madeleine
(Maxime Arsenault) Mémoire + présentation orale
- Association des prospecteurs Gaspésie
(Jacques Roy) Mémoire + présentation orale
- Association monoparentale L'Amicale
(Élie Meikle) Mémoire + présentation orale
- Association des pêcheurs de la MRC de Pabok inc.
(Jean-Guy Mercier) Mémoire + présentation orale
- Association touristique de la Gaspésie
(Denis Blanchette + Jocelyne Michaud) Mémoire + présentation orale
- Association des chasseurs et pêcheurs de Mont-Saint-Pierre
(Bermans Drouin) Mémoire + présentation orale
- Attention Fragiles
(Hélène Chevrier, Îles-de-la-Madeleine) Mémoire analysé, sans présentation
- Centre d'action bénévole des Chics-Chocs inc.
(Christiane Turbide) Mémoire + présentation orale
- Centre d'artistes «Vaste et Vague»
(Gilles McInnis) Mémoire + présentation orale
- Centre Louise-Amélie inc., Hébergement pour femmes
(Monic Caron, coordonnatrice) Mémoire + présentation orale
- Centre d'action bénévole «La Grande Corvée»
(Diane Bélanger, directrice générale) Mémoire + présentation orale
- Certificat en développement rural et régional : mémoire collectif
(Aurélien Bisson) Mémoire + présentation orale
- Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau
(Blandine Poirier) Présentation orale seulement
- Comité local de développement de Cap-des-Rosiers/Anse-au-Griffon
(Warren Dunn) Mémoire + présentation orale
- Comité de survie du secteur 7 de Saint-Omer (Les résidents et résidentes du Chemin Saint-Louis)
(Madeleine Boudreau) Mémoire + présentation orale
- Comité de promotion des ressources naturelles de Saint-Elzéar
(Réjean Arsenault, représenté par Joël Dallaire) Mémoire + présentation orale
- Comité de protection de la santé et de l'environnement
(Margaret Grenier) Mémoire + présentation orale
- Commission scolaire de Miguasha
(Gérard R. Thériault, dir. gén.) Mémoire analysé, sans présentation
- Commission scolaire des Falaises
(François Tardif, prés.) Mémoire analysé, sans présentation
- Commission de développement socio-économique des Îles-de-la-Madeleine et MRC des Îles-de-la-Madeleine
(Benoît Arsenault) Mémoire + présentation orale
- Commission scolaire de la Tourelle
(Rosanne de l'Étoile) Mémoire + présentation orale
- Conseil central de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine (CSN)
(Raynald Blais) Mémoire + présentation orale
- Conseil de la culture de la Gaspésie et des Îles
(Francis Pelletier) Mémoire + présentation orale
- Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec
(Kathleen Bouffard) Mémoire analysé, sans présentation
- Conseil régional du Parti Québécois
(Léonce Deraspe) Mémoire analysé, sans présentation
- Conseil national du loisir associatif
(Réjean Arsenault de Saint-Elzéar) Mémoire analysé, sans présentation
- Conseil régional de concertation et de développement Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
(Bertrand Berger, président) Mémoire + présentation orale
- Coopérative forestière de La Martre
(Albert Robinson) Mémoire + présentation orale
- Développement et Paix
(Yvonne Maloney-Blais) Mémoire + présentation orale
- Fédération québécoise de la faune
(Michel Savard) Mémoire + présentation orale
- Fédération québécoise Anti-Pauvreté (IDM)
(Philomène Deraspe) Mémoire + présentation orale
- Fédération québécoise du saumon Atlantique
(François Bouchard) Mémoire + présentation orale
- Fédération québécoise Anti-Pauvreté (Gaspésie)
(Colombe Fournier + Phylis Porlier) Mémoire + présentation orale
- Groupe de pastorale du Diocèse de Gaspé
(André Philippe) Mémoire + présentation orale
- Groupe Environnement Vert Plus
(Michel Goudreau, adm.) Mémoire + présentation orale
- L'Unité Domrémy inc., Maison Émile Pelletier de Sainte-Anne-des-Monts
(Louis-Gérard Dugas + Francyne Létourneau, prés.) Mémoire analysé, sans présentation
- La Société Val Horizon 2000 inc.
(Annie Bélanger, présidente) Mémoire + présentation orale
- Les Serres Méli-Soleil
(Daniel Charron) Présentation orale seulement
- Les Artistes de Gaspé
(Marie Pouliot) Mémoire + présentation orale

- Maison l'Éclaircie, Aide à la santé mentale
(Jean-Pierre Albert, président) Mémoire + présentation orale
- Maison des jeunes de Cap-aux-Meules (IDM)
(Nicolas Arseneau) Mémoire + présentation orale
- MRC Denis-Riverin
(Magella Émond) Mémoire + présentation orale
- MRC d'Avignon
(Renad Plourde + Gaétan Bernatchez) Mémoire + présentation orale
- Municipalité de Saint-Alphonse
(Bertin St-Onge) Mémoire + présentation orale
- Municipalité de Bonaventure
(Suzette Arseneault, maire) Mémoire + présentation orale
- Municipalité de Grande-Vallée
(Sylvain Bouchard, maire) Mémoire + présentation orale
- Municipalité de Cloridorme
(Réal Gasse) Mémoire + présentation orale
- Parc Ami Chics-Chocs
(Kathleen Aubry) Mémoire + présentation orale
- Polyvalente C.-E. Pouliot, section anglaise
(Howard Miller) Mémoire + présentation orale
- Ralliement Gaspésien et Madelinot
(Ginette Côté) Mémoire + présentation orale
- Regroupement des retraités de Murdochville
(Raymond Parent, président) Mémoire + présentation orale
- Regroupement des citoyens de Caplan, New-Richmond, Maria et Saint-Omer
(Marcel-Marie Leblanc) Mémoire + présentation orale
- Regroupement des femmes La Sentin'Elle
(Linda Déry) Mémoire + présentation orale
- Relève agricole de la Gaspésie
(Pierre Bourdages) Mémoire + présentation orale
- Société d'histoire et d'archéologie des Monts
(Roland Provost) Mémoire + présentation orale
- Société historique de la Gaspésie inc.
(Jean-Guy Lacombe + Jean-Marie Fallu) Mémoire + présentation orale
- Syndicat de la Fonction publique du Québec
(Aline Smith, présidente) Mémoire + présentation orale
- Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Rimouski
(Benoît Beaucage) Mémoire analysé, sans présentation
- Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
(Albéric Babin) Mémoire + présentation orale
- Syndicat des infirmières et infirmiers de l'Est du Québec
(Micheline Barriault) Mémoire + présentation orale
- Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec
(Bertrand Berger) Mémoire + présentation orale
- Syndicat FTQ Construction
(Ernest Cyr, représentant des travailleurs) Présentation orale seulement
- Table de concertation de la MRC de Pabok
(Eugène Bouchard) Mémoire + présentation orale
- Table de concertation des Groupes de femmes de l'Est du Québec
(Marie-Thérèse Forest) Mémoire + présentation orale
- Table de concertation des Maisons de jeunes de la Gaspésie et des Îles
(Michel Rioux) Mémoire + présentation orale
- Union des producteurs agricoles de la Gaspésie
(Réjean Brière) Mémoire + présentation orale
- Université du Québec à Rimouski
(Marc-André Dionne) Mémoire analysé, sans présentation
- Ville de Gaspé
(Amédée Dumaresq, maire) Mémoire + présentation orale
- Ville de New-Richmond
(Jean-Marie Jobin) Mémoire + présentation orale
- Ville de Murdochville
(Marc Minville, maire) Mémoire + présentation orale
- Ville de Sainte-Anne-des-Monts
(Georges-Aimé Fournier, maire) Présentation orale seulement
- York Womens Institute
(Joanne Miller) Mémoire analysé, sans présentation
- York River Senior Citizens Club
(Willa Coffin) Mémoire + présentation orale

LISTE DES 87 INDIVIDUS AYANT PRÉSENTÉ UN MÉMOIRE OU FAIT UNE PRÉSENTATION ORALE

- Anglehart, Maurice, citoyen de Gascons
Mémoire + présentation orale
- Arsenault, Véronique, citoyenne de Carleton
Mémoire analysé, sans présentation
- Arsenault, Marius, citoyen de Carleton
Mémoire + présentation orale
- Aubert, Pierre, citoyen de Bonaventure
Mémoire + présentation orale
- Audet, Charles, citoyen de Maria
Présentation orale seulement
- Bécu, Martin, citoyen de Maria
Présentation orale seulement
- Bélanger, Arthur, citoyen de Gaspé
Mémoire analysé, sans présentation
- Bernard, Marcel, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Bernatchez, Denis, citoyen de Cap-Chat
Présentation orale seulement
- Blais, Lorraine et Louis Morin, citoyens de Douglastown
Mémoire + présentation orale
- Bouchard, Fernand, citoyen de Rosebridge
Mémoire + présentation orale
- Bouchard, Charles, citoyen de Fontenelle
Mémoire + présentation orale
- Boudreau, Guy, citoyen de Étang-du-Nord
Mémoire + présentation orale
- Bourdages, Gaston, citoyen de Bonaventure
Présentation orale seulement
- Bourget, Maria, citoyenne de Gaspé
Mémoire analysé, sans présentation
- Brillant, Gilles, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Cadotte, Louis, citoyen de Cap-d'Espoir
Mémoire + présentation orale
- Carbonneau, Gérald et Thérèse Godin, citoyens de l'extérieur
Mémoire analysé, sans présentation
- Caron, Jean-Michel, citoyen de Cap-Chat
Mémoire analysé, sans présentation
- Caron, Daniel, citoyen de Cap-d'Espoir
Présentation orale seulement
- Carrier, Paul, citoyen de Fontenelle
Mémoire analysé, sans présentation
- Castonguay, Robert, citoyen de Sainte-Anne-des-Monts
Mémoire analysé, sans présentation
- Cauvier, Gaétan, citoyen de Grande-Rivière
Présentation orale seulement
- Collin, Guy, citoyen de Sainte-Anne-des-Monts
Mémoire + présentation orale
- Cormier, Richard, citoyen de New-Richmond
Présentation orale seulement
- Côté, Jean-Claude, citoyen de Grande-Vallée
Mémoire + présentation orale
- Côté, Allan, citoyen de Petite-Vallée
Présentation orale seulement
- Cotton, Pierre, citoyen de La Martre
Présentation orale seulement
- Cyr, Germain, citoyen de Grande-Entrée
Mémoire + présentation orale
- Cyr, Claude, citoyen de Pabos Mills
Présentation orale seulement
- Cyr, Danielle, citoyenne de New-Richmond
Mémoire + présentation orale
- Dionne, Pierre, citoyen de Sainte-Anne-des-monts
Présentation orale seulement
- Doiron, Médor, citoyen de Bonaventure
Mémoire + présentation orale
- Drainville, Dennis, citoyen de Barachois
Mémoire + présentation orale
- Fallu, Jean-Marie, citoyen de Douglastown
Mémoire + présentation orale
- Forest, Jean, citoyen de New-Richmond
Mémoire analysé, sans présentation
- Forest, Jean, citoyen de New-Richmond
Mémoire + présentation orale
- Fugère, Owen, citoyen de Bonaventure
Mémoire analysé, sans présentation
- Gagné, Conrad et Philo Guillemette, citoyens de Murdochville
Mémoire analysé, sans présentation
- Gagnon, Julie et Pierre Parent, citoyens de Saint-Georges-de-Malbaie
Mémoire analysé, sans présentation
- Gagnon, Sylvain, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Gauthier, Raymond, citoyen de Bassin (IDM) : mémoire collectif
Mémoire + présentation orale
- Gauthier, Wellie, citoyen de Fontenelle
Présentation orale seulement
- Gonthier, Yves, citoyen de Maria
Mémoire + présentation orale
- Goodwin, Ralph, citoyen des Îles-de-la-Madeleine
Mémoire analysé, sans présentation
- Grenier, Nicole, citoyenne de Paspébiac
Mémoire + présentation orale
- Henry, Martial, citoyen de Saint-Siméon
Présentation orale seulement
- Houde, Jean-François, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Houde, Didier, citoyen de Douglastown
Mémoire + présentation orale
- Keable, Pierre, citoyen de Sainte-Anne-des-monts
Présentation orale seulement
- Langford, Yvonne, citoyenne de Cap-aux-Meules
Mémoire + présentation orale

- Langlais, Gaston, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Lavoie, Élie, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Leblanc, Paul-Henri, citoyen de New-Richmond
Mémoire + présentation orale
- Légaré, Yvon, citoyen de Grande-Vallée
Présentation orale seulement
- Lepage, Jean-Raymond (dir. école Polyvalente Mgr Sévigny de Chandler)
Présentation orale seulement
- Lepage, Serge, citoyen de Fontenelle
Mémoire + présentation orale
- Lepage, Paul, citoyen de Saint-Siméon
Présentation orale seulement
- Lescelleur, Renaud, citoyen de l'Anse-au-Griffon
Mémoire + présentation orale
- Major, Bernard, citoyen de Douglstown
Mémoire + présentation orale
- Marchessault, Yolande, citoyenne des Îles-de-la-Madeleine
Mémoire analysé, sans présentation
- Marticotte, Ghislain, citoyen de Cloridorme
Mémoire + présentation orale
- Martin, S.V.H., citoyen de l'extérieur
Mémoire analysé, sans présentation
- McInnis, Robert, citoyen de Port-Daniel
Mémoire analysé, sans présentation
- Minville, Daniel, citoyen de Grande-Vallée
Présentation orale seulement
- Mongeau, Paule, citoyenne de Matane
Mémoire analysé, sans présentation
- Nadeau, Claude, citoyen de New-Richmond
Mémoire analysé, sans présentation
- Paradis, Denis, citoyen de Rivière-au-Renard
Mémoire + présentation orale
- Parant, Luc, citoyen de Rivière-au-Renard
Mémoire analysé, sans présentation
- Parent, Pierre, citoyen de Saint-Georges-de-Malbaie
Mémoire analysé, sans présentation
- Parent, Luc, citoyen des Îles-de-la-Madeleine
Présentation orale seulement
- Plourde, Luc, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Plourde, Jean-Claude, citoyen de Rivière-au-Renard
Mémoire + présentation orale
- Pomerleau, Gervais, citoyen de Étang-des-Caps
Mémoire + présentation orale
- Pordan, Ladislav, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Pouliot, Michel, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Prud'homme, Jean-Guy et Madeleine Breton
Mémoire + présentation orale
- Richard, Yvon, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale
- Ritchie, Jacqueline, citoyenne de Chandler
Mémoire analysé, sans présentation
- Robinson, Gérard, citoyen de Tourelle
Présentation orale seulement
- Rousseau, Jacques, citoyen de Paspébiac
Présentation orale seulement
- Sexton, Louis, citoyen de Saint-Jules
Mémoire + présentation orale
- St-Pierre, Bertrand, citoyen de Murdochville
Mémoire analysé, sans présentation
- Tapp, Benoît, citoyen de Gaspé
Mémoire analysé, sans présentation
- Therrien, Denis, citoyen de Tourelle
Mémoire analysé, sans présentation
- Trudel, Réjeanne, citoyenne de Douglstown
Mémoire + présentation orale
- White, Weston, citoyen de Gaspé
Mémoire + présentation orale

ANNEXE X

COMMISSION SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

**ADDENDUM PRÉSENTÉ PAR BRUNO CLOUTIER, COMMISSAIRE
(REPRÉSENTANT DE L'ADQ)**

Je n'appuie pas les recommandations de la commission, le tout étant contraire au mandat original des commissions selon le décret et tel que mentionné dans ma lettre du 10 courant accompagnant mon rapport.

Le rapport de la commission ne fait pas de mentions suffisantes de la position de l'A.D.Q. en ce qui regarde l'union Québec-Canada.

Ledit rapport ne donne pas d'importance suffisante à tous ceux qui exigent un redressement des finances publiques.

Les statistiques sur l'assistance aux audiences sont erronées.

Les participants sont davantage affectés par l'économie, la sécurité d'emploi et le chômage que par la constitution.

Après avoir participé à ces audiences, je demeure tout aussi convaincu que le maintien d'un lien économique avec le reste du Canada est indispensable au développement du Québec.

Percé, le 16 mars 1995



Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
**Secrétariat national des commissions
sur l'avenir du Québec**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 865